Rapport annuel 1998-1999

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

100-04901/

Rapport annuel 1998-1999

OCTOBRE 1999

Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Linda Goupil
Québec, octobre 1999

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers
Montréal, octobre 1999

Monsieur Jean-K. Samson
Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions*, ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers
Montréal, octobre 1999

Table des matières

Rapport de la présidente 5

Rapport de la directrice générale 8

Rapport des activités du Bureau 10

Rapport des activités du Comité administratif 14

Rapport des activités du syndic 17

Rapport des activités des comités

Inspection professionnelle 18
Discipline 22
Examen professionnel 24
Révision 25
Révision des actes 25
Sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite 26
Bourses 27
Jeunesse 28
Finances 29
Placements financiers du Bureau 30

Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail 1998-1999 31

Rapport des vérificateurs et états financiers 37

Statistiques 54

Activités de formation, colloques et congrès 55

Publications 56

Personnel du siège social au 31 mars 1999 ..... Rabat

Rapport de la présidente

Les travaux menés par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) au cours de l'exercice 1998-1999 ont été principalement consacrés à l'établissement d'une nouvelle vision pour l'avenir de l'organisme et celui de la profession. En effet, un temps d'arrêt s'imposait pour élaborer la stratégie organisationnelle pour les trois prochaines années. Quant aux dossiers de fond, telles la formation initiale et la dynamique du système professionnel, qui s'inscrivaient dans le prolongement des activités de l'année précédente, ils ont été abordés également avec un regard résolument tourné vers l'avenir.

La planification stratégique

Une réflexion interne, amorcée au siège social au printemps 1998, a été ensuite complétée par les membres du Bureau, à l'automne. Lors d'une réunion extraordinaire, ils ont endossé les hypothèses critiques susceptibles d'influer sur la profession et le système professionnel, et ont convenu des orientations prioritaires de l'OIIQ. Dès la première réunion de son mandat, en décembre 1998, le nouveau Bureau élu a adopté officiellement le plan stratégique.

LA VISION RETENUE

L'OIIQ exerce un leadership actif au sein de la profession et se positionne comme un interlocuteur crédible dans le système de santé, en s'appuyant sur les principes directeurs suivants :

- la protection du public repose non seulement sur la qualité de l'exercice actuel, mais également sur le développement d'un nouvel équilibre — entre les connaissances cliniques requises, d'une part, et l'évolution du champ de pratique et du rôle des infirmières, d'autre part —, qui prend en considération dès maintenant les soins qui seront offerts à la population dans l'avenir ;
- la qualité de l'exercice implique la qualification des membres de la profession, mais aussi des conditions d'exercice favorisant la qualité ;
- la population sera mieux servie si les infirmières sont plus à l'aise dans leur rôle et leur environnement, grâce aux activités de type associatif favorisées par l'OIIQ ;
- le leadership professionnel repose sur le fonctionnement efficace des instances de l'OIIQ, mais il requiert aussi le dynamisme des associations d'infirmières et la création d'un réseau d'alliances avec des acteurs influents du système professionnel et du système de la santé de même qu'avec d'autres partenaires de l'extérieur.

Des autres principes directeurs retenus par le Bureau, le développement d'une **culture d'évaluation** ouverte, rigoureuse et proactive me semble tout particulièrement important. La nouvelle culture privilégiera une perspective globale plutôt qu'étroite. Elle tient compte des aspects de productivité, d'efficience et de coût. Elle concerne la qualité de l'exercice sur les plans individuel, clinique et organisationnel. Enfin, elle englobe des préoccupations d'ordre systémique. Malgré la diversification de la pratique des soins infirmiers, l'OIIQ entend préserver, dans les débats futurs, **l'unité de la profession.** Il veut favoriser le dynamisme des divers milieux professionnels infirmiers et leur capacité d'autorégulation, par le **développement d'un leadership professionnel élargi** sur le terrain et par la multiplication des foyers d'innovation, de progrès et d'excellence. En encourageant **la participation des jeunes infirmières** à son fonctionnement, à la fois pour assurer le renouvellement continuel de ses forces vives et pour donner aux jeunes la possibilité de développer leur engagement social et leur dynamisme professionnel, l'OIIQ pave la voie aux leaders de demain.

Afin d'assurer le **contrôle de sa destinée,** l'OIIQ se préoccupe de protéger ses ressources et de cultiver la santé de l'organisation, en maintenant un juste équilibre entre sa vision à long terme et ses exigences de résultats à court terme. L'OIIQ doit également **préserver sa crédibilité** par la rigueur de ses activités de protection du public, qui font de lui une organisation exemplaire. Sa crédibilité lui permet d'intervenir dans les débats en bénéficiant du respect des autorités, des partenaires, des médias et du public, ainsi que de l'adhésion de ses membres. Enfin, l'OIIQ doit s'adapter à **l'évolution technologique** pour la mettre au service de l'engagement humain dans la profession et l'intégrer à son propre fonctionnement.

LES DOSSIERS PRIORITAIRES

Les axes d'intervention prioritaires de l'OIIQ sont :

- la reconnaissance formelle de l'expertise infirmière, notamment par la révision du champ d'exercice et l'identification des compétences liées aux exigences des secteurs cliniques plus spécialisés ;
- la promotion d'une pratique infirmière professionnelle adéquate en tant que condition déterminante de la qualité des soins ;
- la communication de la vision de l'OIIQ sur le devenir du système professionnel dans un contexte de développement technologique, de mondialisation et de déréglementation ;
- le soutien des ordres régionaux pour favoriser l'exercice d'un leadership professionnel et la révision des mécanismes d'interdépendance entre les niveaux national et régional ;
- le développement des compétences des infirmières par le rehaussement de la formation de base, la formation continue et l'éducation aux valeurs éthiques liées à l'exercice de la profession ;
- l'intervention des infirmières en général et de l'OIIQ en particulier dans des dossiers de santé publique ;
- la révision et l'adaptation de la structure organisationnelle de l'OIIQ en fonction des nouveaux défis à relever.

Lors d'une journée d'échange tenue le 20 février 1999, les membres de tous les conseils d'administration des ordres régionaux ont pu faire le bilan des réalisations de l'OIIQ et s'approprier les orientations stratégiques. Il faut noter que la planification stratégique des effectifs infirmiers est devenue, par la suite, un des dossiers prioritaires de l'OIIQ.

En ce qui a trait aux changements stratégiques majeurs effectués au cours de l'année, il convient de souligner les travaux du Bureau sur le devenir de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ). Il a étudié l'offre d'une nouvelle base de partenariat présentée par la FRESIQ et a convenu d'une restructuration de cet organisme afin d'assurer son avenir.

Enfin, le Bureau a décidé de donner une dimension internationale à son congrès de l'an 2000 et de structurer un réseau des infirmières au sein de la francophonie par la création d'un secrétariat international, pour lequel des subventions du gouvernement du Québec et de Montréal International ont été obtenues.

La Formation initiale

En mars 1998, la ministre de l'Éducation annonçait, conjointement avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, ses orientations concernant la formation universitaire infirmière, qui voyait son avenir menacé en devenant strictement un domaine de perfectionnement.

L'OIIQ a alors entrepris une action politique sans précédent. Au printemps, les ordres régionaux ont mis en œuvre des activités de sensibilisation régionale, qui ont permis de rencontrer plus de 60 députés. Des appuis et des coalitions multiples, tant du milieu universitaire que du réseau de la santé, ont emergé de toutes parts. En mai 1998, l'OIIQ rencontrait la ministre de l'Éducation et, un mois plus tard, au terme d'un processus de négociation, cette dernière confirmait par écrit le maintien d'un *cursus* universitaire complet (premier, deuxième et troisième cycles) ainsi que le maintien d'une voie d'accès à la profession dans les programmes de baccalauréat. À cette occasion, la ministre a créé un comité-conseil, auquel doit participer l'OIIQ, pour lui faire des recommandations, notamment pour améliorer l'harmonisation du programme collégial avec le niveau universitaire et pour jeter un éclairage sur la conjoncture canadienne en matière de formation infirmière. À la fin de mars 1999, le comité-conseil n'avait pas encore remis son rapport.

Le système professionnel

En ce qui concerne le système professionnel, ce fut aussi une année de transition. Un remaniement ministériel et la nomination d'un nouveau président de l'Office des professions du Québec (OPQ) ont contribué à modifier le cours des événements. Outre le projet de loi n° 454, qui est mort au feuilleton, et l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions concernant le titre de psychothérapeute* et de la *Loi modifiant le Code des professions*, qui traite notamment de la fusion des ordres à titre réservé, les travaux de l'OIIQ ont porté sur les consultations menées par l'OPQ sur le mode d'organisation professionnelle des sages-femmes.

En juin 1998, ayant jugé que les conditions de succès pour une cohabitation structurelle avec les sages-femmes n'étaient par réunies, le Bureau a refusé l'hypothèse de constituer un ordre mixte et a plutôt recommandé celle de créer une spécialité infirmière. Enfin, devant la proposition d'accorder un champ d'exercice exclusif aux sages-femmes, l'OIIQ a fait des mises en garde, en septembre 1998, relativement aux modalités de chevauchement avec le champ d'exercice des infirmières.

La planification des effectifs

En janvier 1999, l'OIIQ rendait publique une étude statistique importante sur l'état des effectifs infirmiers et les perspectives d'avenir. La courbe d'âge actuelle ainsi que le nombre d'infirmières en formation laissent entrevoir une pénurie systémique d'une gravité sans précédent à compter de 2005.

Un plan d'activités variées a donc été mis en œuvre, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour favoriser le retour à la profession des infirmières qui étaient en marge du système de santé depuis quelques années.

L'attraction à la profession et les conditions de rétention des infirmières qui exercent seront des enjeux majeurs pour l'OIIQ au cours des prochaines années.

La santé publique

L'OIIQ a rendu publiques deux prises de position importantes, en faveur de l'allaitement maternel et de la distribution de seringues à des fins non thérapeutiques.

En ce qui concerne l'allaitement maternel, l'OIIQ adhère au *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), appuie les dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel établies par l'OMS et l'UNICEF et encourage les initiatives québécoises « Hôpital ami des bébés » (OMS, UNICEF).

Dans sa prise de position sur la distribution de seringues à des fins non thérapeutiques, l'OIIQ a répondu favorablement à la demande du Centre québécois de coordination sur le sida (Ministère de la Santé et des Services sociaux) d'appuyer les efforts de prévention visant à favoriser l'adoption de comportements sécuritaires au sein de la population toxicomane et de soutenir les infirmières œuvrant auprès de cette clientèle.

L'OIIQ a également donné son appui au projet Diabétaide, au projet l'Excellence dans les soins aux personnes asthmatiques ainsi qu'à un projet de colloque et de journée nationale sur les allergies alimentaires.

Dans ce dernier rapport d'activités publié au cours du XX[e] siècle, l'OIIQ veut dire toute la fierté qu'il tire à assumer, depuis près de 80 ans, des responsabilités de protection du public et de soutien au développement de la profession d'infirmière.

Le Bureau de l'OIIQ a tenté, au cours de cet exercice, d'établir les assises qui garantiront à la population du Québec, pour le prochain siècle, une pratique infirmière compétente, accessible et de qualité.

La présidente,

Gyslaine Desrosiers

GYSLAINE DESROSIERS

Rapport de la directrice générale

Les infirmières ressentent encore intensément les contrecoups des compressions budgétaires et des bouleversements survenus dans le réseau de la santé ces dernières années. L'OIIQ a élaboré un programme dynamique pour les soutenir au cours de cette période difficile et pour projeter la profession d'infirmière dans le troisième millénaire. Ce plan vise le développement de la pratique infirmière et la santé organisationnelle de l'OIIQ. En voici les grandes lignes.

Améliorer le soutien aux infirmières qui pratiquent

L'OIIQ s'efforce d'apporter un soutien quotidien à ses membres, en répondant à plus de 5 000 appels téléphoniques par an et à toutes les autres demandes ponctuelles.

En 1998-1999, les nombreux événements mis sur pied par l'OIIQ et les multiples contacts qu'il a eus avec les membres ont permis de poursuivre le processus d'adaptation de la pratique aux besoins des patients. Les infirmières y ont participé en grand nombre. L'assistance au colloque des conseils des infirmières et infirmiers (CII) et au congrès annuel, par exemple, a connu une progression, en passant respectivement de 698 participantes à 772 et de 1520 à 1612.

Les activités de formation ont attiré plus de 900 infirmières. La formation pré-congrès a joint à elle seule plus de 250 infirmières. Une tournée régionale de la Direction de la qualité de l'exercice a permis d'offrir 12 ateliers, auxquels ont participé près de 250 infirmières. Ces ateliers, qui se poursuivent, ont pour but de former des agents multiplicateurs, qui contribueront à faire appliquer les nouvelles *Perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière* dans une optique d'amélioration continue de la qualité et d'utilisation d'indicateurs de résultats par type de clientèle. En outre, plus de 450 infirmières enseignantes ont reçu une formation en prévision de l'implantation du nouvel examen qui donne accès à la profession. Toutes ces activités visent à améliorer la qualité des soins offerts à la population.

L'OIIQ a exercé un suivi rigoureux des problèmes de protection du public en ce qui concerne plus particulièrement les rapports de coroner. Il a procédé à l'évaluation des situations problématiques, a émis des avis sur les améliorations requises et assuré le suivi de la mise en place des améliorations. De plus, l'OIIQ a sensibilisé l'ensemble des infirmières, relativement à certaines situations, par sa chronique « La pratique infirmière au quotidien » de la revue *L'infirmière du Québec*.

Jeter un éclairage sur les nouveaux enjeux éthiques et déontologiques

Des échanges fructueux avec les membres de l'OIIQ ont eu lieu sur les enjeux éthiques et déontologiques de la pratique infirmière. Plus de 100 infirmières ont été rencontrées en groupes dans toutes les régions du Québec, et 800 infirmières ont été consultées au moyen d'un questionnaire portant sur ce sujet. Des clients du système de santé ont également exprimé leur opinion. Ces activités font partie de la démarche qui vise à dégager les fondements sur lesquels sera rédigé le nouveau *Code de déontologie*.

Parallèlement à cet exercice de consultation, un processus d'amélioration continue a été instauré au bureau du syndic afin d'accélérer le traitement des plaintes. Les résultats sont éloquents puisque le délai de traitement des dossiers au stade de la vérification préliminaire et des dossiers d'enquête a été réduit de moitié.

Soutenir la réintégration d'infirmières dans la pratique

Plusieurs directions de l'OIIQ ont consenti de nombreux efforts, au cours de l'année écoulée, pour trouver une solution au manque d'infirmières dans le réseau. À titre d'exemple, la Direction de la qualité de l'exercice a émis des lignes directrices pour l'élaboration de programmes d'actualisation et d'intégration relatifs à un retour massif d'infirmières dans le réseau. Elle a transmis ces directives aux directrices de soins infirmiers des établissements de santé et aux enseignantes des collèges. Ces nouveaux programmes sont devenus nécessaires à la suite des nombreux départs d'infirmières, notamment pour la retraite, qui risquent de s'accroître

au cours des prochaines années. La mise en place accélérée de ces programmes dans les cégeps a nécessité un effort considérable de la part de l'OIIQ et une étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, les cégeps et les régies régionales.

Suivre l'évolution des effectifs de la profession

La situation de pénurie appréhendée et d'arrimage difficile entre l'offre et la demande d'infirmières a été étayée à l'aide de diverses sources d'information, dont celles produites par l'OIIQ. La publication, en janvier 1999, de l'étude exploratoire *Évolution des effectifs de la profession infirmière à court et moyen termes au Québec* a mis en évidence la problématique des effectifs infirmiers d'ici à l'an 2015 et a permis de proposer des pistes de solution au manque d'infirmières. À la suite de la publication de cette étude, l'OIIQ a participé à certaines activités de recrutement d'infirmières, tel qu'il est mentionné ci-dessus. Il continuera de compiler les statistiques nécessaires au suivi de ce dossier, en s'appuyant notamment sur l'information fournie chaque année par ses membres lorsqu'elles s'inscrivent au tableau.

Développer les nouvelles technologies de l'information

Plusieurs actions concernant l'utilisation des technologies de l'information dans le domaine des soins infirmiers ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 1998-1999. Tout d'abord, au Congrès 1998, le thème « Du village de colonie au village global — L'infirmière à l'ère du cyberespace » visait à sensibiliser un grand nombre d'infirmières aux progrès réalisés dans ce domaine et à mettre en évidence des applications aptes à soutenir l'évolution de la pratique. Réalisé par l'OIIQ grâce, notamment, à une subvention du Fonds de l'autoroute de l'information, le site *L'infirmière virtuelle en téléconsultation* a fait son entrée dans le Web le 25 mai 1998 et, en novembre, le Comité Jeunesse est venu s'y greffer. Au début de mars 1999, désigné le mois national du rein, le site *Place de la santé* démarrait ses activités par un jeu-questionnaire et une chronique sur le sujet. En outre, l'OIIQ a contribué financièrement au développement d'un programme court de formation en pratique privée accessible par l'autoroute électronique.

Publier des lignes directrices sur l'exercice infirmier à Info-Santé

À la suite d'une évaluation de l'exercice infirmier dans les services d'Info-Santé, la Direction de la qualité de l'exercice a publié le document *L'exercice infirmier à Info-Santé* pour les infirmières des CLSC. Une présentation de ces lignes directrices a été faite au colloque de l'Association des infirmières en Info-Santé, qui a eu lieu le 22 mai 1998. Elles ont été transmises aux responsables des soins infirmiers, aux membres du comité exécutif des CII, aux infirmières d'Info-Santé ainsi qu'aux directeurs généraux des CLSC. Elles ont aussi été communiquées aux directeurs généraux des régies régionales. Les lignes directrices visent à établir les éléments jugés nécessaires à la prestation d'un service infirmier sécuritaire et efficace pour la clientèle d'Info-Santé.

S'assurer d'une saine gestion

Il faut souligner la participation des membres des ordres régionaux à diverses sessions de formation offertes par l'OIIQ, ainsi que leur contribution et engagement de chaque instant pour faire évoluer les dossiers prioritaires.

Enfin, la contribution indispensable et inestimable de l'équipe de direction, du personnel professionnel et du personnel de soutien pour mener à bien une si vaste entreprise doit être également soulignée. L'OIIQ a su se questionner et s'adapter continuellement aux nouveaux besoins avec souplesse. Que ce soit pour résoudre le problème du « bogue » de l'an 2000, pour introduire un nouvel outil de gestion ou pour améliorer le service aux membres, l'OIIQ a effectué d'importantes modifications à ses activités tout en tenant compte de son mandat ainsi que des valeurs de l'organisation et des infirmières. Ces réalisations ont été accomplies sans que l'OIIQ ait eu à hausser la cotisation des membres et ce, pour la septième année consécutive, puisqu'il a privilégié la diversification et l'accroissement de ses sources de revenus. On peut donc, à juste titre, en être fières !

La directrice générale,

Hélène Rajotte

HÉLÈNE RAJOTTE

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Bureau a tenu six réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires. Il a veillé à l'administration générale des affaires de l'OIIQ conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*, la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ainsi que par les règlements y afférents. Seules les principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

Assemblée générale annuelle et congrès

Le Bureau a résolu de tenir la 78e Assemblée générale annuelle de l'OIIQ le 2 novembre 1998, au Palais des congrès de Montréal, et il en a adopté l'ordre du jour provisoire.

Le congrès, qui avait pour thème « Du village de colonie au village global — L'infirmière à l'ère du cyberespace », a eu lieu les 2 et 3 novembre 1998. Des activités précongrès ont aussi été offertes le 1er novembre 1998 (voir la section *Activités de formation, colloques et congrès*, à la page 55).

Élection de la présidente et des autres membres du Comité administratif

Le Bureau a procédé à l'élection de la présidente et des quatre autres membres du Comité administratif. Gyslaine Desrosiers a été réélue présidente pour un quatrième mandat de deux ans. Les autres membres du Comité, élus pour un an, sont : Denise Lévesque-Boudreau, vice-présidente ; Micheline Ulrich, trésorière ; Thérèse Dufour, administratrice élue ; et Nicol Jean, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec (OPQ).

Cotisation annuelle de 1999 et prime d'assurance responsabilité professionnelle

Malgré les nombreuses obligations légales de l'OIIQ, le Bureau a pu maintenir la cotisation annuelle à 162,40 $, soit le même montant depuis sept ans.

Le Bureau a toutefois résolu de fixer à 80 $ la cotisation annuelle 1999 pour les infirmières retraitées.

Pour une quatrième année consécutive, la prime d'assurance responsabilité professionnelle a été réduite. Elle s'établit à 7,39 $ (taxes comprises) pour l'année 1999.

Comités

NOMINATIONS

Les membres du Bureau ont procédé à la nomination de membres siégeant aux comités suivants : Comité de discipline, Comité de révision, Comité d'inspection professionnelle, Comité de l'examen professionnel, Comité de révision des actes, Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'OIIQ, Comité Jeunesse, Comité des bourses, Comité des finances, Comité d'experts de l'examen professionnel et Comité de retraite (représentants de l'employeur).

RAPPORTS DES COMITÉS

Le Bureau a reçu les rapports annuels du Comité d'inspection professionnelle, du Comité de discipline et du Comité de l'examen professionnel ainsi que ceux de tous les autres comités qu'il a formés.

Le Bureau, après étude des rapports et sur recommandation du :

Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite

- a nommé Bibiane Courtois récipiendaire de l'Insigne du mérite 1998 et a soumis sa candidature au Conseil interprofessionnel du Québec, afin qu'elle reçoive le Mérite décerné à un membre de notre ordre professionnel ;

Comité des bourses

- a désigné les récipiendaires et des substituts des huit bourses d'études de 10 000 $ accordées pour des études de deuxième et troisième cycles en sciences infirmières ; cinq des récipiendaires visent l'obtention d'un doctorat, et trois l'obtention d'une maîtrise en sciences infirmières ;

- a désigné les récipiendaires et des substituts des 30 bourses d'études de 3 000 $ offertes à des infirmières inscrites à un certificat de premier cycle ou au baccalauréat en sciences infirmières ;

- a désigné la récipiendaire de la bourse d'études de 3 000 $ provenant du Fonds de bourses Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté, qui est attribuée à une étudiante inscrite au programme de maîtrise en sciences infirmières et dont le projet de recherche ou de stage porte sur la santé communautaire ;

- a adopté de nouveaux critères d'évaluation des demandes de bourses d'études pour les certificats de premier cycle et le baccalauréat en sciences infirmières, de nouvelles conditions d'attribution des bourses d'études de deuxième et troisième cycles en sciences infirmières ainsi qu'un nouveau critère d'admissibilité pour les bourses d'études du Fonds de bourses Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté et du Fonds de bourses d'études Suzanne-Giroux.

Règlements

Au cours de l'exercice, le Bureau a adopté le *Règlement modifiant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins de la représentation au Bureau de l'OIIQ des infirmières et infirmiers du Québec.*

Principales autres résolutions adoptées par le Bureau

Outre les résolutions relatives aux activités décrites ci-dessus, le Bureau :

- a entériné le programme de surveillance et de promotion de la qualité de l'exercice infirmier 1998-1999 adopté par le Comité d'inspection professionnelle, qui prévoit notamment des vérifications dans des centres hospitaliers, des CLSC et des centres d'hébergement et de soins de longue durée. Ce programme cible particulièrement les infirmières qui exercent leur profession dans les urgences des centres hospitaliers, celles qui dispensent les soins à domicile offerts par les CLSC, celles des services de santé mentale des centres hospitaliers et des ressources intermédiaires ainsi que les infirmières exerçant en pratique privée pour des agences de services et soins de santé ; quant au volet promotion de la qualité de l'exercice, il comporte, notamment, de la formation pour les infirmières et l'élaboration d'outils d'évaluation spécialement conçus pour elles et les membres des comités exécutifs des CII ;

- a adopté un plan d'action visant les soins de longue durée, à la suite de la présentation du rapport sur l'évolution de la situation des soins infirmiers en CHSLD dans le contexte de la transformation du réseau ;

- a émis, à l'intention des établissements de santé, des lignes directrices pour favoriser l'intégration des infirmières à la pratique ;

- a procédé aux nominations suivantes :
  - Sylvie Truchon, au poste de syndic et directrice du bureau du syndic (renouvellement de mandat) ;
  - Isabelle Roussin-Collin, au poste de syndic adjointe ;
  - Nicole Corbin et Lorraine Laliberté, à titre de syndics pour traiter les dossiers pour lesquels le Comité de révision rend un avis qui conclut qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline ;
  - Sonia Amziane, à titre de responsable du greffe, secrétaire du Comité de discipline et secrétaire du Comité de révision ;

- a résolu de tenir à Montréal, en novembre 2000, l'Assemblée générale annuelle et le Congrès de l'an 2000 ;

- a entériné le nouveau règlement adopté par le Conseil de section de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Saguenay–Lac Saint-Jean/Nord-du-Québec ;

- a adopté un document présentant au ministre de la Justice, responsable de l'application des lois professionnelles les commentaires de l'OIIQ sur le *Projet de loi n° 454 — Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles ;*

- a adopté une résolution confirmant au ministre de la Justice, responsable de l'application des lois professionnelles l'intérêt de l'OIIQ de participer à la réforme du système professionnel, annoncée par ce dernier en mai 1998 ;

- a adopté la position de l'OIIQ ne recommandant pas la création d'un ordre mixte avec les sages-femmes, mais plutôt une spécialité de sage-femme au sein de la profession d'infirmière, et l'a transmise à l'OPQ ;

- a pris position en faveur de l'accès aux seringues pour les toxicomanes ;

- a pris position en faveur de l'allaitement maternel ;

- a adopté une résolution stipulant que l'OIIQ appuie le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* (OMS) et les dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel (OMS, UNICEF), et encourage la mise sur pied d'initiatives québécoises « Hôpital ami des bébés » (OMS, UNICEF) ;

- a donné son appui à l'Association Diabète Québec pour la mise en place en région d'un réseau de centres Diabétaide ;

- a donné son appui à un projet de recherche, sur les soins aux personnes asthmatiques, mené conjointement par le Réseau québécois pour l'enseignement sur l'asthme, le Fonds de recherche en santé du Québec, le gouvernement du Québec et Merck Frosst Canada ;

- a donné son appui à l'Association québécoise des allergies alimentaires, qui a entrepris une démarche auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux visant à faire décréter une journée nationale des allergies alimentaires ;

- a résolu de maintenir la date d'implantation du nouvel examen professionnel en janvier 2000, à la suite d'une demande visant à la reporter ;

- a adopté une contre-proposition au projet d'entente soumis par les registraires des associations provinciales d'infirmières, qui portait sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des infirmières dans le cadre du dossier de la mobilité de la main-d'œuvre au Canada ;

- a étudié et adopté les rapports de la firme de vérificateurs externes Raymond, Chabot, Grant, Thornton, sur les états financiers de l'OIIQ au 31 mars 1998 ;

- a recommandé aux déléguées de l'Assemblée générale annuelle de 1998 de retenir les services de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton à titre de vérificateurs externes pour l'année financière 1998-1999 ;

- a adopté les prévisions budgétaires du fonds général et du Fonds de bourses et de promotion de la profession 1998-1999 ainsi que le protocole de trésorerie ;

- a adopté le budget 1998-1999 pour les quotes-parts versées aux sections ;

- a adopté les modifications n^os^ 4, 5, 6 et 7 au texte du régime de retraite de l'OIIQ ;

- a adopté des modifications proposées à la structure organisationnelle de l'OIIQ ;

- a adopté les orientations stratégiques de l'OIIQ pour les deux prochaines années ;

- a adopté un accord de principe sur la pertinence d'élaborer un modèle de partenariat avec la Fondation de recherches en sciences infirmières du Québec et de mandater un groupe de travail pour formuler une proposition au Bureau dans ce dossier ;

- a résolu de maintenir le *statu quo* relativement au mode de fonctionnement de l'OIIQ avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) et de ne pas enclencher un nouveau mécanisme de partenariat avec cette association ;

- a donné son accord pour que les représentantes de l'OIIQ signent des ententes avec deux entreprises en vue d'offrir aux infirmières des services variés à des prix avantageux.

En prélevant à même les intérêts du Fonds de bourses et de promotion de la profession,

- a accordé une aide financière de 20 000 $ à l'Université du Québec à Hull pour la mise sur pied d'un projet novateur de formation axé sur la pratique privée en soins infirmiers et accessible par l'autoroute électronique. Cette formation s'inscrit dans le cadre d'un programme court d'études supérieures en sciences infirmières offert par cette université ;

- a résolu d'octroyer, pendant cinq ans, un soutien financier annuel de 50 000 $, à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal pour la création d'une chaire d'enseignement et de recherche sur le soin à la famille. Le versement de cette aide débutera en 1999-2000 ;

- a résolu d'octroyer un soutien financier de près de 17 000 $ pour le fonctionnement du site historique de La Corne en Abitibi, à la suite d'une recommandation de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Abitibi-Témiscamingue, qui soulignait la pertinence de maintenir ce soutien financier ;

- a accordé une bourse de 19 000 $ à Anita Gagnon, infirmière-chercheuse, pour son programme de recherche *Health Effects of Nursing Care*. Le Fonds de la recherche en santé du Québec accorde à M^me^ Gagnon une bourse équivalente à celle versée par l'OIIQ.

Membres du Bureau au 31 mars 1999

Le Bureau se compose de 28 membres.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

● Thérèse Dufour

Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec

● Hélène Tremblay

Québec

Kathleen Grant

Irène Robitaille

● Denise Lévesque-Boudreau

Mauricie–Bois-Francs

Mario Meunier

● Marie-Andrée Gauthier

Estrie

● Daniel Lussier

Montréal/Laval

Suzanne Bonhomme

Gystaine Desrosiers

Danielle Fleury

Lucie Hogue

Andrée Lalonde

● Ginette Lamarre

Outaouais

● Martine Mayrand-Leclerc

Abitibi-Témiscamingue

● Rita Marchand

Côte-Nord

● Jacqueline St-Pierre

Chaudière-Appalaches

● Colombe Boisvert

Laurentides/Lanaudière

Doris Gagné

● Lise Racette

Montérégie

Francine Bouchard

Daniel Cutti

Micheline Ulrich

● Angèle St-Jacques

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Pierre Carrier

Raoul Desmeules

Nicol Jean

Claude Lacasse

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Présidente
Gystaine Desrosiers

Vice-présidente
Denise Lévesque-Boudreau

Trésorière
Micheline Ulrich

Administrateurs
Thérèse Dufour
Nicol Jean

● Présidente de l'Ordre régional

☐ Membre du Comité administratif

Rapport des activités du Comité administratif

Le Comité administratif a tenu 11 séances ordinaires et deux séances extraordinaires entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999.

Au cours de ces séances, le Comité a veillé à l'administration courante des affaires de l'OIIQ. Il a en outre traité d'autres dossiers, notamment ceux relatifs aux aspects suivants : l'immatriculation des étudiantes, l'admission à la profession, la compétence professionnelle, l'état de santé des membres de l'OIIQ, les décisions judiciaires déclarées par les diplômées de programmes d'études en soins infirmiers et par les membres, les décisions disciplinaires déclarées par les membres et l'exercice illégal de la profession.

Les activités décrites ci-dessous ont fait l'objet des principales résolutions adoptées par le Comité administratif au cours de l'exercice financier 1998-1999.

Immatriculation

RÉVOCATION DU CERTIFICAT

Au cours de l'exercice 1998-1999, huit demandes de révocation du certificat d'immatriculation ont été étudiées par le Comité administratif. Après étude de ces dossiers, le Comité :

- a révoqué le certificat d'immatriculation de cinq étudiantes et étudiants pour cause d'exclusion du programme d'études en sciences infirmières ;
- a révoqué le certificat d'immatriculation de deux étudiantes pour cause de retrait du programme d'études en soins infirmiers ;
- a accepté de retirer une demande de révocation de l'immatriculation d'une étudiante, après que l'université concernée a jugé que cette étudiante était, à certaines conditions, réadmissible à la suite de son exclusion du programme d'études en sciences infirmières.

À la fin de l'exercice, deux dossiers sont en cours de traitement.

Statut de candidate à l'exercice de la profession

À la suite des sessions de l'examen professionnel qui ont eu lieu en août 1998 et en janvier 1999, le Comité :

- a maintenu le statut de candidate de 6 personnes ;
- a retiré le statut de candidate à 27 personnes ;
- a pris acte de la perte du statut de candidate de 14 personnes qui ne se sont pas présentées à la session d'examen et qui n'ont pas été excusées par le Bureau de l'OIIQ.

Équivalence des diplômes ou de la formation

Le Comité administratif a reconnu à 58 personnes une équivalence de diplôme et à 35 personnes une équivalence de la formation partielle. Il a reconnu à une personne une équivalence complète de formation. En outre, il a refusé 11 demandes d'équivalence.

Permis

Le Comité a délivré 1 956 permis.

Autorisation spéciale

La présidente de l'OIIQ a accordé sept autorisations spéciales en cours d'exercice. En outre, deux renouvellements d'autorisation spéciale ont été accordés par le Comité administratif.

Mise à jour du tableau de l'OIIQ

Le 1er avril 1998, 5 453 membres ont été radiés du tableau pour ne pas avoir versé leur cotisation annuelle ni avoir fourni une garantie contre leur responsabilité professionnelle, ou pour ne pas avoir versé, dans les délais prescrits, la somme exigée dans le régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

Au cours de l'année, 39 autres membres ont vu leur nom retiré du tableau pour ne pas avoir acquitté la cotisation dont ils étaient redevables, conformément aux exigences de l'article 46, 2° du *Code des professions*.

Stage et cours de perfectionnement

Conformément à l'article 55 et au paragraphe *r)* de l'article 86 du *Code des professions* et au *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, le Comité :

- a obligé 62 membres à faire un stage de perfectionnement : 55 avec suspension et limitation du droit d'exercice, et sept avec suspension du droit d'exercice ; en outre, a approuvé 31 projets de stage de perfectionnement qui lui avaient été soumis ;

- a reçu quatre demandes d'exemption d'un stage ou d'un cours de perfectionnement : après étude des dossiers, a imposé à deux membres l'obligation d'effectuer un stage de perfectionnement, avec suspension de leur droit d'exercice, et exempté les deux autres membres de faire un stage ou de suivre un cours de perfectionnement ;

- a accepté un projet de stage de perfectionnement soumis par trois infirmières à qui un stage avait été imposé au cours d'un exercice précédent ;

- a étudié 24 demandes de reconnaissance de l'accomplissement d'un stage de perfectionnement ; a reconnu que les 24 infirmières avaient effectué leur stage et satisfait à toutes les exigences imposées ;

- a accepté deux demandes de changement de modalités de stage.

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle

Le Comité administratif a reçu trois recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition d'un stage et d'un cours de perfectionnement à trois infirmières.

Après étude de ces trois dossiers, le Comité administratif a imposé un stage de perfectionnement de 20 jours ouvrables à la première infirmière, de 44 jours ouvrables à la deuxième et de 60 jours ouvrables à la troisième. Le Comité a aussi limité le droit d'exercice de ces personnes jusqu'à ce qu'elles aient atteint les objectifs du stage imposé.

Recommandations du Comité de discipline

Le Comité administratif a étudié deux recommandations provenant du Comité de discipline. Dans la première recommandation, le Comité de discipline demandait l'imposition d'un stage et d'un cours de perfectionnement à une infirmière temporairement radiée du tableau. Après avoir entendu l'infirmière, le Comité a reconnu qu'elle avait mis à jour ses connaissances depuis la recommandation du Comité de discipline, et a résolu de ne pas l'obliger à faire un stage ni à suivre un cours de perfectionnement. Dans la seconde recommandation, le Comité de discipline suggérait l'imposition d'un stage de perfectionnement à une infirmière temporairement radiée du tableau. Le Comité administratif a entériné cette recommandation et résolu de suspendre le droit d'exercice de cette infirmière à compter de sa réinscription au tableau et jusqu'à ce qu'elle ait accompli et atteint les objectifs du stage imposé.

État de santé

L'enquêteure désignée par le Bureau a été saisie de dossiers concernant l'état de santé de six infirmières. Un dossier a fait l'objet d'une enquête, et les cinq autres ont fait l'objet de vérifications.

Après étude des rapports relatifs à deux dossiers soumis au cours de l'exercice précédent, le Comité administratif :

- a radié une infirmière du tableau ;

- a maintenu l'inscription au tableau de l'autre infirmière, les éléments obtenus au cours de l'enquête n'ayant pas permis au Comité de conclure que l'état de santé de cette personne pouvait constituer un danger pour le public.

Douze dossiers sont actuellement en cours de traitement.

Exercice illégal de la profession

Au cours de l'exercice 1998-1999, l'enquêteure désignée par le Bureau a ouvert 20 dossiers. Trois d'entre eux ont donné lieu à une enquête pour exercice illégal de la profession d'infirmière, et 17 ont fait l'objet de vérifications. Au total, 29 dossiers ont été traités, dont les neuf dossiers actifs depuis l'exercice précédent.

Le Comité administratif n'a autorisé aucune poursuite pour exercice illégal de la profession.

À la fin du présent exercice, 19 dossiers sont en cours de traitement.

Décisions judiciaires et disciplinaires

Le Comité administratif a étudié des dossiers d'infractions criminelles commises par six infirmières et infirmiers qui demandaient à être inscrits au tableau. Après étude de ces dossiers et des représentations écrites faites par ces membres, le Comité administratif a décidé que, dans cinq cas, les infractions criminelles n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et, par conséquent, n'a imposé aucune sanction. Dans l'autre cas, le Comité administratif a décidé que l'infraction avait un lien avec l'exercice de la profession. Tenant compte de la gravité de l'infraction, de l'absence d'antécédents et des sanctions déjà imposées à l'infirmier, le Comité l'a radié pour une période de un mois.

De plus, un infirmier a fait l'objet d'une décision disciplinaire du Comité de discipline d'un autre ordre professionnel. Le Comité administratif a décidé que l'infraction disciplinaire n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière ; par conséquent, aucune sanction ne lui a été imposée.

Le Comité administratif a aussi été saisi de 12 dossiers d'infractions criminelles commises par des diplômées et diplômés de programmes d'études en soins infirmiers. Dans 11 de ces cas, le Comité administratif a décidé que les infractions n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière, et la délivrance d'un permis leur a été accordée. Dans l'autre cas, le Comité a décidé que l'infraction avait un lien avec l'exercice mais, compte tenu des circonstances et des représentations écrites faites par ce diplômé, il lui a accordé la délivrance d'un permis et son inscription au tableau.

Autres résolutions adoptées par le Comité administratif

Outre les résolutions relatives aux activités décrites ci-dessus, le Comité administratif :

- a signalé à la régie régionale concernée la situation d'un centre qui, en raison de l'insuffisance des soins offerts à la clientèle, a été jugée problématique ;
- a autorisé la tenue, en octobre 1998, d'une session supplémentaire de l'examen professionnel exclusivement pour les finissantes de l'Université de Montréal ;
- a procédé aux nominations suivantes :
  - Suzanne Bélanger, au poste de directrice des communications ;
  - Marie Valois, au poste d'adjointe à la directrice générale ;
- a adopté les commentaires que l'OIIQ a transmis à l'OPQ dans le cadre de la consultation menée par cet organisme relativement à un modèle d'ordre professionnel spécifique aux sages-femmes ;
- a autorisé la directrice générale et secrétaire de l'OIIQ à signer un protocole d'entente avec Meloche Monnex assurances et services financiers inc. pour un régime d'assurances habitation, automobile et voyage ;
- a autorisé la directrice générale et secrétaire de l'OIIQ à signer une convention entre Multi-Avantages inc. et l'OIIQ ;
- a accordé un soutien financier de 10 000 $ au projet de surveillance provinciale des infections nosocomiales (Projet SPIN).

Rapport des activités du syndic

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, le bureau du syndic a ouvert 125 dossiers : 80 ont donné lieu à une enquête disciplinaire, et 45 ont fait l'objet de vérifications **(tableau 1)**.

Si l'on inclut aux dossiers ouverts durant la période les 169 dossiers toujours actifs à la fin de l'exercice financier 1997-1998, le bureau du syndic a traité, au cours de l'année, 294 dossiers. De ce nombre, 229 ont donné lieu à une enquête disciplinaire, et 22 plaintes ont été portées devant le Comité de discipline **(tableau 2)**.

À la fin de l'exercice financier, 136 dossiers étaient actifs. Par ailleurs, aucun différend n'a été soumis à la conciliation. Les sources d'information des 229 enquêtes disciplinaires effectuées durant cette période sont énumérées au **tableau 3**.

À titre informatif et préventif, le bureau du syndic a répondu à 497 demandes de renseignements relatifs aux lois et règlements régissant les aspects disciplinaires et l'exercice infirmier ainsi qu'à des sujets connexes.

La syndic,
SYLVIE TRUCHON

1

Type de dossiers au 01.04.98	Dossiers actifs au 01.04.98	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés au 31.03.99	Dossiers actifs au 31.03.99
Enquêtes disciplinaires	149	80	110	119
Vérifications	20	45	48	17
TOTAL	**169**	**125**	**158**	**136**

2

Nature des problèmes	Nombre
Acte ou comportement allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	154
Toxicomanie	22
Alcoolisme	1
Erreur de médicament	19
Violence physique ou verbale	7
Violation du secret professionnel	8
Inconduite sexuelle	7
Abandon de service	4
Falsification documentaire	2
Appropriation de fournitures autres que des psychotropes appartenant à un employeur ou à un client	1
Conflit d'intérêts	3
Réinscription au tableau	1
TOTAL	**229**

3

Source d'information	Enquêtes disciplinaires effectuées
Directeur général et Directeur des ressources humaines d'établissements de santé	19
Direction des soins infirmiers	97
Infirmière	43
Autre professionnel de la santé	5
Comité d'inspection professionnelle ou Direction de la qualité de l'exercice	3
Client ou sa famille	56
Aveu d'infraction au syndic	2
Agence de placement	2
Médias	1
Provenance anonyme	1
TOTAL	229

Comité d'inspection professionnelle

PRÉSIDENTE	Judith Leprohon
PRÉSIDENTES DE DIVISION	**Exercice individuel**
	Francine Dupuis
	Exercice collectif
	Carole Naud (jusqu'à l'Assemblée générale annuelle 1998)
	Danielle Gingras (depuis l'Assemblée générale annuelle 1998)
MEMBRES	Céline Corbeil-Gougeon
	Joanne Davis-Côté
	Ginette Deschênes
	Denise Durivage
	Gisèle Gagnon
	Marie Giasson
	Danielle Gingras
	Marie Hénault
	Thérèse Joly
	Rosanne Labrie
	Ginette Lavallière
	Denise Lebrun
	Jocelyne Legault
	Monique Lévesque
	Lorraine Ostiguy-Brodeur
	Diane Racette
	Jacinthe Savard
	Céline Thibault
	Suzanne Vanier
SECRÉTAIRE	Lorraine Dionne

Mandat

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres.
- Enquêter sur la compétence d'un membre, s'il y a lieu.

Réunions du Comité

Pendant l'année 1998-1999, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 13 réunions. Les membres de la division de l'exercice collectif se sont réunis à cinq reprises et ceux de la division de l'exercice individuel, à six reprises.

Le Comité a adopté le programme de surveillance de l'exercice infirmier 1998-1999 en avril 1998 et celui de 1999-2000, en mars 1999.

Programme de surveillance de l'exercice infirmier

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE COLLECTIF

Programme 1997-1998

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier a porté, en 1997-1998, sur un échantillon de centres comprenant des centres hospitaliers, des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et des CLSC. Il incluait également deux projets de vérification de l'exercice infirmier, un à Info-Santé et l'autre dans les résidences privées. Certains rapports relatifs à ces vérifications ont été analysés au cours de l'année 1998-1999.

Programme 1998-1999

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier 1998-1999 comportait deux projets de vérification de l'exercice infirmier. Un de ces projets visait à vérifier la qualité de l'exercice de la profession dans les urgences de dix centres hospitaliers ; l'autre portait sur l'exercice infirmier en santé mentale dans dix centres hospitaliers de soins de courte durée (CH). Le premier projet a été complété en cours d'année et a permis de joindre 554 infirmières.

En ce qui concerne le projet sur l'exercice infirmier en santé mentale, neuf vérifications ont été effectuées au cours des six derniers mois de l'année financière, et la dixième sera complétée en avril 1999. Les dossiers relatifs à ces vérifications seront étudiés par le Comité au début de l'année 1999-2000. Des vérifications de l'exercice infirmier ont également été faites à l'urgence, en médecine, en chirurgie et au bloc opératoire au cours de ces visites. L'ensemble des vérifications a permis de joindre 3 992 infirmières **(tableau 1)**.

En outre, quatre CHSLD et une résidence privée ont été visités dans le cadre du programme de surveillance. Les autres vérifications auprès de ces clientèles hébergées se sont effectuées sous forme de vérification ciblée, soit à la suite d'un signalement ou au cours d'une visite de relance.

Tableau 1

Catégorie de centres	Nombre de centres	Nombre d'infirmières
CHSLD	4	45
CH (urgences)	10	554
CH (santé mentale)	9	3 392
Résidence privée	1	1
TOTAL	**24**	**3 992**

Dossiers étudiés en 1998-1999

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié au cours de l'année les rapports de 17 visites effectuées en 1997-1998 et 1998-1999 **(tableau 2)**. Il a également étudié le rapport de synthèse produit dans le cadre du projet de vérification de l'exercice infirmier dans les urgences.

Catégorie de centres	Rapports de vérification 1997-1998	1998-1999
CH	4	–
CH (urgences)	–	10
Résidence privée	1	1
CLSC	1	–
TOTAL	6	11

Le Comité a pris des décisions concernant le suivi des vérifications **(tableau 3)**. Elles portent sur des situations mettant en cause la protection du public et comportent diverses mesures : la demande de correctifs, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, sans suivi ; ou une invitation à améliorer certains aspects de l'exercice, sans autre suivi. Le suivi au Comité d'inspection professionnelle peut consister en une visite de relance, un compte rendu sur les changements apportés et les résultats obtenus, ou les deux.

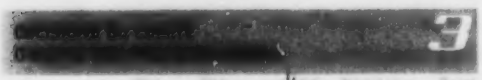

	CH	CH (urgences)	CLSC	Résidence privée	Total
Correctifs, avec suivi		2		1	3
Améliorations requises, avec suivi		7			7
Améliorations requises, sans suivi	4	1	1		6
Visite de relance				1	1
TOTAL (centres)	4	10	1	2	17

En outre, le Comité a demandé aux infirmières de neuf urgences sur dix d'apporter des correctifs ou des améliorations, et d'en faire un compte rendu. Après avoir étudié le rapport de synthèse sur ce projet de vérification, le Comité a formulé des recommandations générales, notamment : poursuivre les vérifications dans les urgences dans le cadre des visites de surveillance générale effectuées dans les CHSCD ; émettre un avis aux directrices de soins infirmiers et aux présidentes de CII des CHSCD relativement aux conditions favorisant la sécurité et la qualité de l'exercice infirmier à l'urgence.

En ce qui a trait aux deux dossiers de vérification de l'exercice infirmier dans les résidences privées étudiés au cours de l'année, le Comité a demandé qu'une visite de relance soit effectuée dans une résidence, et que les infirmières de l'autre résidence privée apportent des correctifs et présentent un compte rendu dans les trois mois suivants. Les deux résidences ont été signalées à l'enquêteure responsable des dossiers de l'exercice illégal de la profession d'infirmière.

Quant aux CH et au CLSC dont les dossiers ont été étudiés au cours de l'année 1998-1999, le Comité a demandé aux infirmières concernées d'apporter certaines améliorations à leur exercice professionnel, mais n'a pas requis de suivi.

Comptes rendus présentés au Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'étude de 16 comptes rendus produits à la suite des visites de vérification effectuées au cours d'exercices précédents **(tableau 4)**.

Catégorie de centres	Vérification effectuée en 1996-1997	1997-1998
CH	–	6
CHSLD	–	1
Résidence privée	1	–
Projet Info-Santé	–	8
TOTAL	1	15

L'étude de ces comptes rendus a entraîné les décisions suivantes :

- aucun autre suivi n'a été requis dans 12 centres, les comptes rendus ayant été jugés satisfaisants ;
- une visite de relance a été jugée nécessaire dans un centre hospitalier ;
- un deuxième compte rendu a été demandé aux infirmières d'un centre hospitalier et des services Info-Santé de deux CLSC.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE INDIVIDUEL

En ce qui a trait à la surveillance de l'exercice individuel **(tableau 5)**, cinq nouveaux portfolios ont été envoyés au cours de l'année à des infirmières en pratique privée, y compris deux dossiers transmis par le bureau de la syndic. En 1998-1999, un comité d'appréciation de l'exercice individuel (CAEI) a évalué 11 portfolios, dont cinq ont été jugés satisfaisants. Les autres ont suscité des questions, qui ont donné lieu à d'autres vérifications, telles des entrevues et des visites d'inspection dans le milieu d'exercice de l'infirmière.

5

Portfolios	5
Portfolios étudiés par le CAEI	11

Au cours de l'année, des vérifications ont été effectuées auprès de six infirmières. Trois infirmières ont fait l'objet d'une visite d'inspection sur place, deux ont subi un test de connaissances et une s'est vu imposer les deux types d'évaluation.

En 1998-1999, le Comité d'inspection professionnelle a été saisi des dossiers de 12 infirmières. Six dossiers ont été signalés au Comité comme satisfaisants à la suite des vérifications effectuées en 1997-1998 et 1998-1999. Après étude des rapports concernant les six autres infirmières, le Comité a demandé des correctifs, un plan d'action ainsi qu'une visite de relance à l'une d'entre elles. Quant aux cinq autres infirmières, il a donné un avis formel à quatre d'entre elles relativement aux améliorations requises sans requérir de suivi, et a envoyé une lettre invitant la cinquième à améliorer certains aspects de sa pratique.

Au cours de l'année, deux dossiers ont été signalés au bureau du syndic, et sept dossiers de vérification ont été fermés étant donné que les infirmières ne sont pas inscrites au tableau de l'OIIQ, qu'elles n'exercent plus en pratique privée ou qu'elles n'exercent pas la profession actuellement. L'étude d'un autre dossier se poursuivra en 1999-2000.

Vérifications ciblées

Dix-sept dossiers de vérification ciblée étaient ouverts au 1er avril 1998, et 30 nouveaux dossiers ont été ouverts au cours de l'année 1998-1999. Ces dossiers se répartissent en cinq catégories selon le motif des vérifications **(tableau 6)**. Parmi les nouveaux dossiers, quatre font suite à des rapports du coroner ; quatre, à des événements médiatisés ; deux, à une plainte ; et 14 à un signalement, dont trois établissements ciblés à partir des résultats du projet sur l'évolution de la situation des soins infirmiers dans les CHSLD, effectué en 1997-1998 dans le cadre du virage ambulatoire et de la transformation du système de santé. Les six autres dossiers ont trait à des visites de relance effectuées à la demande du Comité d'inspection professionnelle.

6

	1997-1998	1998-1999	Total
Rapports du coroner	1	4	5
Événements médiatisés	3	4	7
Plaintes	4	2	6
Signalements	6	14	20
Visites de relance	3	6	9
TOTAL	17	30	47

Cette année, huit dossiers ouverts en 1997-1998 et 24 dossiers de 1998-1999 ont fait l'objet de vérifications : 11 vérifications téléphoniques et 21 visites de vérifications ciblées. Des vérifications amorcées cette année dans trois dossiers se poursuivront en 1999-2000.

Au cours de 1998-1999, le Comité a étudié 20 rapports de vérifications ciblées, dont quatre avaient été effectuées en 1997-1998 et une en 1996-1997. Après étude de ces rapports, le Comité a pris la décision de demander un compte rendu sur les correctifs (deux centres) ou les améliorations requises (huit centres), de donner un avis concernant les améliorations requises dans un centre ; et de suggérer des améliorations aux infirmières des neuf autres centres. Par ailleurs, le Comité a demandé une visite de relance dans un des centres requérant des correctifs et a signalé celui-ci au Comité administratif en raison d'aspects organisationnels jugés nuisibles à la qualité des soins. Les rapports des 17 autres vérifications effectuées en 1998-1999 seront étudiés par le Comité au cours de la prochaine année.

En outre, de l'information a été transmise à l'ensemble des infirmières dans la chronique « La pratique infirmière au quotidien » de la revue *L'infirmière du Québec* à la suite des vérifications ciblées motivées par la publication de trois rapports du coroner et un événement médiatisé. Les thèmes abordés dans cette chronique sont : le sevrage et la surmédication ; la situation d'urgence et le transport ambulancier ; la surveillance d'un client sous perfusion épidurale continue et l'utilisation sécuritaire de la *Table Orthographique II* en salle d'opération.

Enquêtes particulières

DEMANDES D'ENQUÊTE

Le Comité d'inspection professionnelle a reçu 15 demandes d'enquête au cours de l'année. Trois demandes ont été transférées à la syndic et sept seront étudiées en 1999-2000. Quant aux cinq nouvelles demandes étudiées par le Comité en 1998-1999, deux ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête particulière sur la compétence professionnelle ; deux autres demandes ont été transmises à l'enquêteure responsable des dossiers de l'état de santé, et une demande n'a pas justifié la tenue d'une enquête.

Trois des cinq demandes d'enquête en suspens au 31 mars 1998 ont été étudiées à nouveau par le Comité. Les infirmières concernées, dont deux n'exercent pas leur profession actuellement, ont reçu une lettre leur annonçant que leur dossier était clos, faute de renseignements suffisants pour justifier la tenue d'une enquête particulière ; cependant, elles ont été invitées à améliorer certains aspects de leur pratique.

Deux dossiers d'enquête en suspens concernant des infirmières qui n'exercent plus ont été étudiés à nouveau par le Comité, qui a décidé de garder leurs dossiers ouverts jusqu'à ce qu'elles soient visées par le *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers.*

ENQUÊTES

Une enquête particulière a été complétée au cours de l'année. Après étude du rapport d'enquête, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un cours et un stage de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercice.

Au 31 mars 1999,

- deux enquêtes sont en cours ;
- dix enquêtes sont en attente ;
- quatre dossiers d'enquête sont en suspens.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,
JUDITH LEPROHON

Comité de discipline

PRÉSIDENTE	Me Ruth Veillet
MEMBRES	Jocelyne Audet
	Philippe Bernard
	Denise Brosseau
	Andrée Roberge-Cousineau
	Jocelyne Cherry
	Doreen Desjardins
	Guylaine Fortin
	Rachel Gallant
	Colombe Harvey
	Susy Landreville
	Odette Masson
	Suzanne Petit
	Louise Robinette
	Claire Royer
	Gilles Tétu
	Léa I. Thibeault
SECRÉTAIRES	Sonia Amziane (depuis le 22 décembre 1998)
	Monique Beaudoin
	Louise Papineau
	Danièle Potvin

Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* et des autres règlements de l'OIIQ.

Séances

Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu 80 séances, dont 31 à l'extérieur de Montréal.

Dossiers traités

Une requête a été produite en vertu de l'article 161 du *Code des professions* et, en plus des 34 dossiers provenant des exercices antérieurs, 22 nouvelles plaintes, comportant 204 chefs d'accusation, ont été déposées en vertu des dispositions suivantes :

CODE DES PROFESSIONS

• article 59.1	9 chefs

CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

• article 3.01.03	9 chefs
• article 3.05.03	3 chefs
• article 3.05.05	3 chefs
• article 3.06.06	2 chefs
• article 4.01.01 *b)*	18 chefs
• article 4.01.01 *c)*	30 chefs
• article 4.01.01 *f)*	1 chef
• article 4.01.01 *g)*	122 chefs
• article 4.01.01 *h)*	5 chefs
• article 4.01.01 *i)*	1 chef
• article 4.02.03	1 chef
TOTAL	**204 chefs**

Décisions : plaintes et requêtes

Depuis le 1er avril 1998, le Comité de discipline a rendu 44 décisions, dont sept portant uniquement sur la culpabilité, 13 sur la sanction, 23 concernant à la fois la culpabilité et la sanction, et une concernant une requête adressée en vertu de l'article 161 du *Code des professions*. Une décision du Comité de discipline a imposé une réprimande à la partie intimée. Dans deux causes, la décision du Comité de discipline a été l'acquittement.

Six dossiers sont toujours en délibéré, dont trois sur la culpabilité et trois sur la sanction. Quatre de ces dossiers, dans lesquels Me Armand Elbaz agissait à titre de président du Comité, sont en délibéré depuis respectivement le 17 juin 1997, le 28 janvier 1998, le 2 février 1998 et le 1er mai 1998.

Le Comité de discipline a également été saisi des requêtes suivantes :

- **Deux requêtes pour une ordonnance de radiation provisoire**
  Une requête a été rejetée et une, accueillie. L'infirmière concernée a été radiée provisoirement jusqu'à la signification de la décision finale du Comité.
- **Deux requêtes pour récusation du Comité de discipline**
  Ces deux requêtes ont été rejetées et ont été portées en appel devant le Tribunal des professions. Les jugements n'ont pas encore été rendus.
- **Une requête visant la réouverture d'un contre-interrogatoire à la suite de la libération du témoin**
  Cette requête a été rejetée par le Comité. Elle a été portée devant le Tribunal des professions pour permission d'en appeler. Le Tribunal des professions a rejeté cette requête.

- **Une requête pour le retrait d'un plaidoyer de culpabilité**
  Cette requête a été accueillie par le Comité.
- **15 requêtes pour remise d'audition**
  Toutes ces requêtes ont été accueillies par le Comité.
- **20 requêtes pour divulgation de la preuve d'audition**
  Toutes ces requêtes ont été accueillies par le Comité.

Dans un dossier, le Tribunal des professions a accueilli la requête adressée par une infirmière pour obtenir une prolongation du délai d'appel. Malgré l'obtention de la prolongation, aucune requête en appel n'a été produite dans les délais impartis.

Sanctions

Les sanctions imposées se répartissent comme suit :

- 1 radiation de 60 mois ;
- 1 radiation de 48 mois ;
- 1 radiation de 36 mois ;
- 1 radiation de 36 mois, assortie d'une amende de 3 000 $ et de la limitation du droit d'exercice d'une durée indéterminée ;
- 1 radiation de 24 mois ;
- 1 radiation de 18 mois, assortie d'une limitation de 3 ans du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 12 mois, assortie d'une limitation de 5 ans du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 12 mois, assortie d'une amende de 600 $;
- 1 radiation de 9 mois, assortie d'une limitation de 1 an du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 9 mois ;
- 1 radiation de 8 mois ;
- 4 radiations de 6 mois ;
- 1 radiation de 6 mois, assortie d'un stage et d'une limitation du droit d'exercice pendant la durée du stage ;
- 1 radiation de 5 mois ;
- 1 radiation de 5 mois, assortie d'une limitation de 3 ans du droit d'exercice et d'une ordonnance de suivre les recommandations thérapeutiques ;
- 2 radiations de 3 mois ;
- 1 radiation de 3 mois, assortie d'un stage de perfectionnement et d'un cours ;
- 1 radiation de 2 mois ;
- 1 radiation de 2 mois, assortie d'une amende de 1 200 $ sur 2 chefs d'accusation ;
- 2 radiations de 1 mois ;
- 1 radiation de 1 mois, assortie d'une amende de 1 000 $ sur 1 chef d'accusation ;
- 2 radiations de 6 semaines, avec la moitié des débours ;
- 2 radiations de 2 semaines ;
- 4 radiations de 1 semaine ;
- 1 radiation de 1 journée.

Les débours ont été imposés dans tous les cas.

Au nombre des radiations les plus longues, de un an et plus, trois radiations ont été imposées pour des infractions qui ont trait à l'exercice de la profession sous l'influence de stupéfiants ou de toute autre substance ainsi qu'à l'appropriation de préparations narcotiques ; une radiation se rapporte à l'exercice de la profession sous l'influence de boissons alcoolisées, de stupéfiants ou d'autres substances ; une radiation a été imposée pour des gestes et des propos abusifs à caractère sexuel tenus à l'endroit d'usagères ; une radiation a trait à la rédaction de faux, à l'utilisation de fausses ordonnances médicales pour obtenir des médicaments et à l'appropriation des formulaires d'ordonnances médicales ; une radiation a été imposée à la partie intimée pour avoir abusé de sa relation professionnelle avec une usagère en ayant une relation sexuelle avec elle et pour ne pas avoir sauvegardé son indépendance professionnelle ; une radiation a été imposée à la partie intimée pour avoir tenu des propos non réconfortants, avoir refusé de donner un analgésique à une usagère ainsi qu'avoir adopté une attitude brusque et intimidante.

Appel au Tribunal des professions

Au cours du présent exercice, six requêtes en appel ont été adressées au Comité de discipline. Une de ces requêtes a fait l'objet d'un désistement de la part des parties, et quatre sont toujours pendantes devant le Tribunal des professions. Le Tribunal a rendu un jugement dans une cause et a modifié la décision du Comité de discipline, en réduisant la période de radiation de six mois à trois mois et en condamnant l'intimée à la moitié des débours.

La Secrétaire du Comité de discipline,
SONIA AMZIANE

Comité de l'examen professionnel

PRÉSIDENTE	Hélène Turgeon
MEMBRES	Ginette Amyot
	Esther Leclerc
	Claudette Foucault
	Clémence Dallaire
MEMBRES SUBSTITUTS	Marie Benoit
	Murielle Bolduc-Bourdouxhe
	Agathe Caza-Brisebois
	Rita Labadie
	Hélène Sylvain
RESPONSABLE DU COMITÉ	Suzanne Ladouceur

Mandat

- Assurer le déroulement du processus de l'examen, notamment l'élaboration, la rédaction, l'évaluation, la révision et la correction des questions de l'examen ainsi que la supervision de toutes les sessions.
- Recommander les mesures administratives et les mesures de supervision requises pour les sessions d'examen.
- Tenir des examens d'admission à l'exercice de la profession aux lieux et aux dates fixés par le Bureau.
- Analyser le rapport global des résultats des examens et, s'il y a lieu, formuler des recommandations aux instances concernées.
- Étudier tout problème relatif à l'examen professionnel et formuler des recommandations au Bureau.
- S'adjoindre, selon les besoins, d'experts dont la nomination est soumise à l'approbation du Bureau de l'OIIQ.

Réunions

Le Comité de l'examen professionnel a tenu deux réunions régulières, en vue des sessions d'examen d'août 1998 et de janvier 1999, et deux réunions spéciales concernant le processus d'élaboration du nouvel examen professionnel. Après avoir pris connaissance du cadre de référence du nouvel examen professionnel, le Comité a émis ses commentaires.

Il a également recommandé au Bureau la nomination des membres du comité d'experts chargés de contribuer à l'élaboration du nouvel examen, dont la première session est prévue pour janvier 2000.

En outre, au cours de l'été 1998, le Comité a procédé à une séance d'évaluation des questions de l'examen d'autorisation en français de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC).

Sessions de l'examen professionnel

Au cours de l'exercice 1998-1999, les membres du Comité ont tenu deux sessions régulières de l'examen professionnel, soit en août 1998 et en janvier 1999, et une session spéciale en octobre 1998.

Sessions régulières

Août 1998 : La session d'examen d'août 1998 a eu lieu dans cinq centres d'examen, soit Montréal, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières et Rimouski.

Janvier 1999 : La session d'examen de janvier 1999 a eu lieu dans les centres de Montréal et Québec.

Session spéciale

Octobre 1998 : La session spéciale de l'examen a eu lieu à l'Université de Montréal.

La répartition des diplômées selon leur provenance et le type de diplôme obtenu est présentée au **tableau 1**.

1

Provenance des diplômées	Session d'examen				Total
	AOÛT 1998		OCTOBRE 1998	JANVIER 1999	
QUÉBEC		1 463	50	534	2 047
milieu universitaire	116	38	109		263
milieu collégial	1 347	12	425		1 784
HORS QUÉBEC		11	0	10	21
TOTAL		1 474	50	544	2 068

La répartition des diplômées selon le groupe linguistique auquel elles appartiennent est présentée au **tableau 2**.

2

Groupe linguistique	Session d'examen				Total
	AOÛT 1998		OCTOBRE 1998	JANVIER 1999	
FRANCOPHONE		1 284	46	487	1 817
première inscription	1 211	45	411	1 667	
examen de reprise	73	1	76	150	
ANGLOPHONE		190	4	57	251
première inscription	173	1	33	207	
examen de reprise	17	3	24	44	
TOTAL		1 474	50	544	2 068

La présidente du Comité de l'examen professionnel,
HÉLÈNE TURGEON

Comité de révision

PRÉSIDENTE	Alexandrine Côté
PRÉSIDENTE SUBSTITUT	Francine Leroux
MEMBRES	Pierre Carrier
	Patricia Côté
	Suzanne Lalonde
	Carole Lemire
	Aline Ruel-Patry
SECRÉTAIRES	Sonia Amziane
	Louise Papineau
	Danièle Potvin

Mandat

Le Comité de révision, constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision de la syndic ou de la syndic adjointe de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline.

Demandes d'avis reçues et séances tenues

Durant le présent exercice, le Comité de révision a reçu trois demandes d'avis. Au cours des quatre séances tenues au siège social de l'OIIQ, il a examiné ces trois demandes ainsi qu'une demande déposée lors de l'exercice précédent et entendue en mai 1998.

Avis du Comité de révision

Après avoir examiné les demandes qui leur avaient été soumises, les membres du Comité de révision ont conclu à l'unanimité, dans deux des cas entendus au cours du présent exercice, qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline. Dans un troisième dossier, le Comité de révision a suggéré à la syndic adjointe de procéder à un complément d'enquête en vertu de l'article 123.5, 2° du *Code des professions*. La décision subséquemment rendue par la syndic adjointe confirmait la première. Une nouvelle demande d'avis a été déposée au Comité de révision à la suite de cette décision, et le Comité a conclu à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de porter la plainte devant le Comité de discipline. Les avis rendus par le Comité ont été transmis aux personnes qui en avaient fait la demande.

La présidente du Comité de révision,
ALEXANDRINE CÔTÉ

Comité de révision des actes

MEMBRES	Guylaine Baril
	Maud-Christine Chouinard
	Francine Dupont
	Jean Gosselin
	Louise Potvin
	Monique Bourque
	Richard Morin
RESPONSABLE	Jocelyne Poirier

Mandat

- Surveiller l'application du *Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers.*
- Recevoir et étudier les demandes de modifications à apporter au règlement.

Le Comité de révision des actes n'a pas siégé cette année.

La responsable du Comité,
JOCELYNE POIRIER

Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite

PRÉSIDENTE	Jacqueline Laurin
MEMBRES	Marianne Kugler
	Lucie Lessard
	Jacqueline Pelletier
	Lise Pelletier
RESPONSABLE	Hélène Rajotte

Mandat

- Réviser périodiquement et soumettre au Bureau de l'OIIQ les critères et les conditions d'attribution de l'Insigne du mérite.
- Analyser le dossier de chaque candidate et recommander une récipiendaire au Bureau.

Réunions

Le Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite a tenu trois réunions, au cours desquelles les dossiers des candidatures reçues ont été analysés selon les critères et conditions d'attribution publiés dans le numéro de mars/avril 1998 du *Journal*.
À la suite de l'étude de ces dossiers, le Comité a transmis ses recommandations au Bureau, qui a désigné Bibiane Courtois comme récipiendaire de l'Insigne du mérite pour 1998.

La présidente du Comité de sélection
de la récipiendaire de l'Insigne du mérite,
JACQUELINE LAURIN

Comité des bourses

PRÉSIDENTE Nicole Ouellet

MEMBRES Louisette Dionne
Jocelyne M. Lamarche
Louise Roch-Beauchamp
Odette Roy

MEMBRES SUBSTITUTS Cécile Angers
Danielle Dallaire
Françoise Guay

Mandat

- Réviser les critères et les conditions d'attribution des bourses et les soumettre au Bureau.
- Analyser le dossier des candidates et recommander au Bureau les noms des récipiendaires et des substituts.

Réunions et activités

Le Comité des bourses s'est réuni trois fois au cours de l'exercice financier 1998-1999. Il a d'abord évalué les demandes de bourses pour des études de maîtrise ou de doctorat en sciences infirmières. Le Comité a recommandé au Bureau de désigner les huit récipiendaires et quatre substituts **(tableau 1)**.

1

Récipiendaires	Grade visé	Établissement
Marie Alderson	doctorat	Université de Montréal
Linda Bell	doctorat	Université de Sherbrooke
Suzanne Bolvin	maîtrise	Université Laval
Maud-Christine Chouinard	doctorat	Université de Montréal
Frances Gallagher	doctorat	Université de Sherbrooke
Dave Holmes	doctorat	Université de Montréal
Lise Laporte	maîtrise	Université de Montréal
Carole Vincent	maîtrise	Université de Sherbrooke
Substituts	**Grade visé**	**Établissement**
Karine Dupuis	maîtrise	Université Laval
Christine Maheu	doctorat	Université de la Colombie-Britannique
Denise Malo	doctorat	Université de Montréal
Sylvie Noiseux	maîtrise	Université de Montréal

Le Comité a également évalué les demandes de bourses pour des études au certificat de premier cycle et au baccalauréat en sciences infirmières. Il a recommandé au Bureau de désigner les 30 récipiendaires et huit substituts **(tableau 2)**.

2

Ordre régional	Récipiendaires	Substituts
Abitibi-Témiscamingue	Viviane Fournier	
Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Marie-Isabelle Desrosiers Michel Caron	Nathalie Cummings
Chaudière-Appalaches	Marie Line Longchamps Caroline Maienfant	
Côte-Nord	Monique Alain	
Estrie	Sylvie Tousignant	Geneviève Anctil
Laurentides/Lanaudière	Marjolaine Gauthier Mélanie Leblanc Sylvie Charette	Céline Castonguay
Mauricie–Bois-Francs	Annie Blouin Martin Barolet	Julie Bergeron Chantal Gouin
Montérégie	Marie-Hélène Boily Caroline Bouchard Éric Gosselin Carol-Anne Lee Renée-Claude Martin	Nelly Morin
Montréal/Laval	Bibi Roziana Bandhoo Lise Barbeau-Prégent Mélanie Bérubé Johanne Cormier Steve Gagné Sylvie Lalonde Valérie Veilleux	
Outaouais	Mélanie Pichette	
Québec	Mylène Blais Josée Drolet Valérie-Ève Julien Hélène Tardif	Mélanie Gagné
Saguenay–Lac-Saint-Jean/ Nord-du-Québec	Frédérick Simoneau	Bruno Pilote

En outre, le Comité a procédé à l'évaluation des demandes pour l'obtention de la bourse d'études provenant du Fonds de bourses Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté. En ce qui a trait à l'attribution de bourses du Fonds de bourses d'études Suzanne-Giroux, aucune recommandation n'a été faite, car les demandes présentées au Comité ne satisfaisaient pas les critères d'admissibilité.

Enfin, le Comité a revu les conditions d'attribution des bourses de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières. Il a recommandé au Bureau : de permettre aux infirmières candidates au doctorat en sciences infirmières d'obtenir jusqu'à trois bourses pour le même programme d'études ; d'exiger de ces infirmières qu'elles fournissent, avec leur demande de bourse, l'échéancier de toutes les étapes de leurs études de doctorat ; et de tenir compte de la progression des études dans l'évaluation de leur demande.

La présidente du Comité des bourses,
NICOLE OUELLET

Comité Jeunesse

PRÉSIDENTE	Karine Labarre
VICE-PRÉSIDENT	Frédérick Simoneau
MEMBRES	Isabelle Bergeron
	Annie Blouin
	Myriam Coulombe-Pontbriand
	Martin Decoste
	Marie-Isabelle Desrosiers
	Stéphane Labonne
	Marie-Ève Lamontagne
	Johanne Latortue
	Christine Lebrun
	Marie-France Rémillard
	Véronique Savard
	Catherine Vachon-Michaud
RESPONSABLE	Suzanne Ladouceur

Mandat

- Formuler des avis sur divers sujets et participer activement à la recherche de solutions concernant, notamment, les problématiques qui touchent les jeunes infirmières.
- Proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes infirmières à la profession.
- Soumettre des recommandations au Bureau.

Réunions

Au cours de l'exercice 1998-1999, les membres du Comité Jeunesse ont tenu trois réunions, en juin 1998, en septembre 1998 et en janvier 1999. Ces rencontres leur ont permis de cerner les préoccupations des jeunes infirmières, de suggérer la création de comités jeunesse régionaux, d'afficher une prise de position claire des jeunes infirmières sur divers dossiers et de mettre en place des activités de formation, d'information **(tableau 1)**, de représentation et de recrutement.

Le Comité Jeunesse a également participé à plusieurs activités médiatiques, afin de promouvoir pour les futures infirmières une formation adaptée aux besoins du réseau de la santé et, pour les infirmières débutantes, de meilleures conditions d'exercice.

1

Événements	Date	Endroit	Nombre de participants
JOURNÉES CARRIÈRES DU CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS	19 et 20 octobre	Québec	
Stand d'information du Comité Jeunesse			approx. 100
CONGRÈS ANNUEL DE L'OIIQ	2 et 3 novembre	Montréal	
Forums jeunesse			
• *Un passeport pour le futur : habiter l'espace qui nous revient*			100
• *L'action politique, un atout nécessaire à l'infirmière*			100
• Stand d'information			approx. 200
CONGRÈS NATIONAL DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS DU CANADA	7, 8 et 9 janvier	Québec	
Atelier *L'esprit d'équipe, ça se développe !*	9 janvier		50
Stand d'information	7, 8 et 9 janvier		approx. 100
JOURNÉE DES CONSEILS DE SECTION DE L'OIIQ	20 février	Montréal	
Conférence jeunesse			200
Le Comité Jeunesse prend racine en région ! Bilan, rôle et perspectives d'avenir			

Les orientations que s'est données le Comité sont surtout d'ordre sociopolitique et visent à sensibiliser la jeunesse infirmière à l'importance d'être politisée. Il entend, notamment, faire des démarches auprès des directrices de soins infirmiers et des conseils des infirmières et infirmiers pour examiner des façons d'intégrer les jeunes infirmières dans le milieu du travail et au CII. En outre, par sa participation à des projets spéciaux, le Comité souhaite se faire connaître afin de faire valoir les besoins des jeunes, auprès des membres, de différentes instances et de la population en général.

La présidente du Comité Jeunesse,
KARINE LABARRE

Comité des finances

PRÉSIDENTE	Micheline Ulrich
MEMBRES	Gyslaine Desrosiers
	Jacqueline Laurin
	Hélène Rajotte
	Danielle Renaud
	Claire St-Louis-Marcouiller
	Anne Turcotte
RESPONSABLE	Michel Jean

Mandat

- Étudier les états financiers.
- Examiner les prévisions à long terme des revenus et des dépenses.
- Recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles (opérations courantes et dépenses en capital).
- Recommander au Bureau les hausses de cotisation, lorsque nécessaire.
- Examiner toute autre question d'ordre financier à la demande du Bureau.

Faits saillants

Les membres du Comité des finances se sont réunis trois fois au cours de l'année.
Ils ont accompli plusieurs activités, notamment :

- Après avoir étudié les états financiers du fonds général de l'OIIQ, du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Régime de retraite des employées de l'OIIQ, le Comité a recommandé au Comité administratif l'adoption des états financiers des deux premiers fonds.
- Après analyse de la situation et malgré la présentation d'un budget préliminaire déficitaire, les membres du Comité ont recommandé au Comité administratif de maintenir la cotisation des membres à 162,40 $ et d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 1999-2000.
- Les membres du Comité ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires de 1999-2000 pour le Fonds de bourses et de promotion de la profession et ont recommandé au Comité administratif de les adopter.
- À la suite de la création du Fonds de gestion du risque destiné à la stabilisation des primes d'assurance responsabilité professionnelle et à la prévention, le Comité a analysé le budget soumis pour l'exercice 1999-2000 et a présenté au Comité administratif un avis d'adoption des projets spéciaux visant la diminution du risque infirmier. Les membres du Comité ont par ailleurs soutenu et encouragé la permanence à poursuivre ses démarches auprès de *La Capitale* afin que soit relevé le taux d'intérêt accordé sur les sommes investies dans ce fonds.

Les membres du Comité des finances ont assumé leurs responsabilités de surveillance et de saine planification des finances, ce qui a contribué à aider les membres du Comité administratif et du Bureau à prendre leurs décisions.

La trésorière de l'OIIQ et présidente du Comité des finances,
MICHELINE ULRICH

Comité de placements financiers du Bureau

PRÉSIDENTE	Micheline Ulrich
MEMBRES	Michel Jean
	Nicol Jean
	Jacqueline Laurin
	Hélène Rajotte
RESPONSABLE	Hélène Rajotte

Mandat

- Établir la politique de placements financiers de l'OIIQ.
- Contrôler le rendement des placements financiers de l'OIIQ à court, à moyen et à long terme.
- Étudier les différents véhicules de placements financiers utilisés par l'OIIQ.
- Retenir les services d'un courtier après examen des soumissions.
- Administrer les divers fonds affectés.
- Chapeauter le Comité interne de placements financiers.
- Faire rapport au Bureau au moins une fois par année.
- Examiner toutes les autres questions concernant les placements financiers, à la demande du Bureau.

Faits saillants

Le Comité de placements financiers du Bureau a tenu trois réunions au cours de l'année et accompli plusieurs activités, notamment :

- L'OIIQ s'étant doté, depuis bientôt deux ans, d'une nouvelle stratégie de placements financiers dans le but d'accroître le rendement des portefeuilles et de modifier la gestion des placements à long terme, les membres du Comité ont procédé à l'analyse sommaire de cette nouvelle approche. Comme les revenus de placements financiers ont connu une baisse générale à cause des soubresauts des marchés financiers au cours de l'année 1998, le Comité a recommandé que l'orientation des divers gestionnaires de portefeuille en matière de placements soit vérifiée afin de s'assurer que les stratégies retenues sont toujours valides.
- Les membres du Comité de placements financiers du Bureau ont analysé les résultats du Fonds de bourses et de promotion de la profession et ont accepté les recommandations faites par le gestionnaire du portefeuille afin de maintenir les meilleurs taux de rendement. Le rendement moyen au cours de l'année a été de 6,51 %.
- Les membres du Comité de placements financiers du Bureau ont entériné les recommandations du Comité interne de placements financiers. Le rendement moyen du fonds général s'est établi à 5,19 % pour l'année 1998-1999. La partie du portefeuille qui est gérée par des gestionnaires indépendants atteint un rendement moyen de 7 % pour l'année.
- Les membres du Comité ont procédé à l'étude d'un tableau de bord faisant état des rendements et de la variation de la valeur du fonds général, du Fonds de bourses et de promotion de la profession, des fonds spéciaux, du Fonds de retraite ainsi que du Fonds de gestion du risque. Le Comité s'est déclaré satisfait et a convenu que ce nouveau rapport serait un outil financier précieux pour l'analyse de l'évolution des placements financiers de l'OIIQ.
- Les membres du Comité ont pris connaissance des résultats d'une étude, effectuée par la permanence à la suite d'une demande du Bureau, qui visait à vérifier l'intérêt des ordres régionaux à participer à un projet de gestion en commun de leurs placements. Étant donné la diversité des approches adoptées par les ordres régionaux et la performance généralement satisfaisante de leurs placements financiers, le Comité en est arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas souhaitable d'actualiser ce projet. Selon les membres du Comité, il serait plus avantageux et pertinent que l'OIIQ soutienne les ordres régionaux en offrant, d'une part, des sessions de formation financière adaptées aux ordres régionaux et en instaurant, d'autre part, un mécanisme de soutien ponctuel du Service des ressources financières de l'OIIQ.

La trésorière de l'OIIQ et
présidente du Comité de placements financiers du Bureau,
MICHELINE ULRICH

Comités ad hoc, comités d'experts, groupes et tables de travail

Comme chaque année, de nombreuses infirmières ou personnes-ressources ont collaboré avec le personnel du siège social à la réalisation d'activités, de projets ou de documents.

D'autres infirmières ou personnes-ressources, tant du siège social que de différents milieux à travers la province, ont accepté de représenter l'OIIQ auprès de certains organismes dans des dossiers particuliers ou d'agir comme membre ou personne-ressource à un comité formé par ces organismes.

Nous remercions toutes ces personnes d'avoir partagé leur expertise sur les sujets énumérés ci-dessous.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Scrutatrices

Johanne O'Bomsawin Carroué
Responsable
Consultante en pratique privée

Liliane Audet
Complexe hospitalier de la Sagamie
Centre hospitalier Jonquière

Daniel Carpenter
CLSC René-Cassin

Josée Dessureault
Cégep Shawinigan

Jeannine Drapeau
retraitée

Colombe Duclos
Résidence Maison Neuve
Centre d'accueil Eloria Lepage

Paul O. Fortin
Réseau santé et services sociaux des Aurores Boréales

Claire Gaudreau
Cégep de Rimouski
Université du Québec à Rimouski

Anne Legendre-Parent
CHUQ, Pavillon CHUL
CHUQ, Pavillon Saint-François d'Assise

Guylaine Lemieux
CUSE, Site Fleurimont
CH et CHSLD de Memphrémagog

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA

Accord sur le commerce intérieur et Entente sur les données de base

Danielle Bellemare
Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

Comité de l'examen d'autorisation infirmière

Claudette Dulac
Cégep de Limoilou

Robyne Kershaw-Bellemare
CHUM – Hôpital Saint-Luc

Suzanne Ladouceur
OIIQ

Marie-Flore Leconte-Beauport
Cégep de Drummondville

Comité d'évaluation des questions de l'examen professionnel (groupe francophone)

Hélène Couture
Centre hospitalier Angrignon, Pavillon Verdun

Marie-Mireille Gagnon
CHUM – Hôtel-Dieu

Andrée Gamache
Hôpital du Haut-Richelieu

Suzanne Ladouceur
OIIQ

Geneviève Paquin
Hôpital Douglas

Jocelyne Vaillancourt
pratique privée

Forum national sur les soins infirmiers

Gyslaine Desrosiers
Hélène Rajotte
OIIQ

Groupe de travail sur le *Prescriptive Authority*

Louise Villeneuve
OIIQ

Membre du Conseil Orientations générales (Relations avec le Québec)

Céline Doray
CUSM – Hôpital Royal Victoria

National Nursing Telepractice Committee

Marie Hénault
OIIQ

ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Représentante de l'OIIQ au Comité national de la périnatalité

Marie Normand
L'Hôpital Sainte-Justine

CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

Comité de programme de soins infirmiers

Jocelyne Poirier
OIIQ

CENTRE DE SANTÉ DE LA BASSE CÔTE-NORD

Comité aviseur pour l'implantation d'un programme de formation à l'intention des infirmières et infirmiers travaillant dans les dispensaires en milieux isolés

Jocelyne Poirier
OIIQ

CLSC HAUTE-VILLE

Forum scientifique et professionnel sur le *nursing* téléphonique

Denise Malo
CLSC St-Louis du Parc

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Groupe de travail sur l'évolution de la pratique obstétricale au Québec

Louise Dubord
Centre hospitalier Angrignon, Pavillon Lasalle

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC – ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

Triage à l'urgence

Lyne Cloutier
Université du Québec à Trois-Rivières

Gisèle Gagnon
OIIQ

Jocelyne Poirier
OIIQ

COMITÉ DE SÉLECTION DU GRAND PRIX INNOVATION CLINIQUE

Clément Bérubé
retraité

Michèle Côté
Université du Québec à Trois-Rivières

Rachel French
CLSC Lac St-Louis

Carole Kasik
Compagnie 3M Canada

Hélène Labrie
Cité de la Santé de Laval

Céline Thibault
OIIQ

Sylvie Vallières
OIIQ

COMITÉ DU PROGRAMME DE TUTORAT EN VIH/SIDA

Josée Côté
Université de Montréal

Thérèse Dufour
Consultante
Membre du Bureau

Andrée Duplantie
OIIQ

Antoinette Gimenez-Lambert
Conseillère consultante

Nicole Marois
Centre québécois de coordination sur le sida

Françoise Moquin
Maison Félix-Hubert d'Hérelle

Luce Ouellet
CUSM - Hôpital général de Montréal

Denyse Palardy
CHUM - Hôtel-Dieu

COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE « ALLERGIES ALIMENTAIRES : PAS DE RISQUE À PRENDRE ! »

Marjolaine Gobeil
OIIQ

CONGRÈS 1998

Comité scientifique de la séance de communications par affichage

Danielle D'Amour
Université de Montréal

Michèle Deschamps
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre
L'Hôpital Sainte-Justine

Johanne Francœur
OIIQ

Marie-Mireille Gagnon
CHUM - Hôtel-Dieu

Nicole Ouellet
Université du Québec à Rimouski

Marie-France Rémillard
Hôpital Charles Lemoyne

Angèle Saint-Jacques
Hôpital Charles Lemoyne
Membre du Bureau

Ellen Heimiller-Séguin
CUSM - Hôpital Royal Victoria
Centre hospitalier thoracique de Montréal

Ivan L. Simoneau
Cégep de Sherbrooke

Comité scientifique du Congrès

Danielle D'Amour
Université de Montréal

Michèle Deschamps
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre
L'Hôpital Sainte-Justine

Andrée Duplantie
OIIQ

Marie-Mireille Gagnon
CHUM - Hôtel-Dieu

Marie-France Rémillard
Hôpital Charles LeMoyne

Angèle Saint-Jacques
Hôpital Charles LeMoyne
Membre du Bureau

Ellen Heimiller-Séguin
CUSM - Hôpital Royal Victoria
Centre hospitalier thoracique de Montréal

Ivan L. Simoneau
Cégep de Sherbrooke

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'AN 2000

Comité du programme

Louise Villeneuve
Responsable
OIIQ

Marie-France Castonguay-Thibaudeau
FRESIQ

Monique Chagnon
Conseillère consultante

Lyne Cloutier
Université du Québec à Trois-Rivières

Monique Delorme
Hôpital Charles LeMoyne

Arlette Dumonceau
Université de Montréal

Antoinette Gimenez-Lambert
Conseillère consultante

Cécile Lambert
Université de Sherbrooke

Monique Perazzelli
MDP Consultation

Marie-France Rémillard
Hôpital Charles LeMoyne

Louise Roch-Beauchamp
Hôpital Douglas, Pavillon Perry

CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS (CII)

Comité d'orientation du programme V^e^ colloque

Diane Corbeil
CLSC et CHSLD du Marigot

Claire Garneau de Courval
retraitée

Marjolaine Gobeil
OIIQ

Joanne Guilbeault
Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, Pavillon Argyll

Lise Levasseur
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Carole Mercier
OIIQ

Jacqueline Pelletier
CHUQ, Pavillon CHUL

Gilles Tétu
Hôtel-Dieu de Lévis

Groupe de travail pour l'affiche CII

Lucie Benoît
CHSLD Biermans-Triest

Sylvie Brossard
Cité de la Santé de Laval

Joanne Gauthier
CLSC Ahuntsic

Ginette Lemay
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Carole Mercier
OIIQ

Jocelyne Roberge
CLSC Côte-des-Neiges

Recueil d'avis

Denis Gagnon
Centre hospitalier Robert Giffard

Solange Gaumond
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus de Québec

Ginette Gingras
CLSC Thérèse-de-Blainville

Johanne Héroux
Centre hospitalier régional Delanaudière

Hélène Hinse
CLSC Suzor-Côté

Esther Leclerc
CHUM - Hôtel-Dieu

Carole Mercier
OIIQ

Lise Racette
Centre hospitalier régional Delanaudière
Membre du Bureau

Rencontre préparatoire pour la conférence « La responsabilité professionnelle en période de compressions budgétaires », donnée par le Dr David J. Roy au Ve colloque des CII

Jacqueline Bergeron
CLSC Vallée de la Batiscan
CLSC des Chenaux

Diane Corbeil
CLSC et CHSLD du Marigot

Gilberte Desjardins
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Sylvie Gaudreau
CHUM – Hôpital Notre-Dame

Danielle Guertin
CHUM – Hôpital Saint-Luc

Johanne Héroux
Centre hospitalier régional Delanaudière

Carole Mercier
OIIQ

Émilienne Picard-Provost
Centre hospitalier Angrignon, Pavillon LaSalle

David J. Roy
Institut de recherches cliniques de Montréal

Claire Tardif
CHSLD Cœur-du-Québec, Centre Frédérik-George-Hériot

Ginette Thériault
OIIQ

CONSEIL D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ (CÉTS)

Comité *ad hoc* sur les orientations du CÉTS

Marie Valois
OIIQ

CONSEIL INTERNATIONAL DES INFIRMIÈRES

Experte en guides de pratique clinique

Judith Leprohon
OIIQ

Experte en politiques et systèmes de santé

Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Expertes en soins infirmiers

Sylvie Lauzon
Université de Montréal

Diane Morin
Université Laval

Céline Pilon
L'Hôpital Sainte-Justine

Bilkis Vissandjee
Université de Montréal

CONSEIL PROVINCIAL DE LA FORMATION INFIRMIÈRE

Représentantes de l'Association canadienne des écoles universitaires de *nursing* (ACEUN-AQ)

Louise Chartier
Université de Sherbrooke

Édith Côté
Université Laval

Représentantes de l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ)

France Desrosiers
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Béatrice Jean
Cégep de Rimouski (en remplacement d'Éveline Trépanier depuis septembre 1998)

Éveline Trépanier
Cégep Montmorency

Représentantes de l'OIIQ

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
OIIQ

CONSEIL QUÉBÉCOIS D'AGRÉMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Représentante de l'OIIQ au conseil d'administration

Judith Leprohon
OIIQ

CONSEIL QUÉBÉCOIS SUR LE TABAC ET LA SANTÉ

Représentante de l'OIIQ

Carole Levasseur
Institut thoracique de Montréal

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Édith Côté
Université Laval

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

Forum québécois des intervenants en santé cardiovasculaire

Nicole Parent
Institut de cardiologie de Montréal

GROUPE DE TRAVAIL PROJET DE VÉRIFICATION DE L'EXERCICE INFIRMIER EN SOINS À DOMICILE

Lise Désautels
CLSC-CHSLD des Maskoutains

Marie Hénault
OIIQ

Marie Lahaye
CLSC Saint-Laurent

Danielle Lizotte
CLSC Thérèse-de-Blainville

Denyse Marier
CLSC Ahuntsic

Marie-Andrée Nelliah
CLSC Samuel de Champlain

France Remete
CLSC Lac St-Louis

Yvon Roy
CLSC du Plateau Mont-Royal

GROUPES DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'INTÉGRATION DES INFIRMIÈRES À LA PRATIQUE

Hélène Bergeron
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Diane Boyer
Hôpital Grace Dart

Agathe Caza-Brisebois
CLSC Huntingdon

Jocelyne Champagne
Hôpital Charles Lemoyne

Martine Cormier
Complexe de santé et CLSC Paul-Gilbert

Denise Couillard
Cégep de Lévis-Lauzon

Suzanne Girard
Cégep François-Xavier-Garneau

Michèle Lafrance
CHUQ, Pavillon de l'Hôtel-Dieu de Québec

Judith Leprohon
OIIQ

Hélène Lévesque-Barbès
OIIQ

Denise Lévesque-Boudreau
CHAUQ, D.s.c. de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus
Membre du Bureau

Kathy McKewen
CUSM – Hôpital général de Montréal

Sylvie Noiseux
Université de Montréal

Hélène Plante
CUSM – Hôpital Royal Victoria

Maryse Tanguay
Cégep de l'Outaouais

Céline Vary
CHUM – Hôpital Saint-Luc

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ

Identification des besoins en matière d'information sur la santé

Marie Valois
OIIQ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Adaptation 2000

Judith Leprohon
Hélène Rajotte
OIIQ

Comité d'admission à la pratique des sages-femmes

Sylvie Adam
CLSC La Salle

Comité de normalisation des formulaires du dossier de l'usager du réseau de la santé et des services sociaux

Hélène Lévesque-Barbès
OIIQ

Comité de suivi de l'évaluation provinciale Info-Santé

Judith Leprohon
OIIQ

Comité sur l'immunisation

Lucie Bédard
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre

Conseil d'évaluation des projets-pilotes sages-femmes

Lise Pouliot
CUSM – Hôpital général de Montréal

Conseil médical du Québec

Micheline Ulrich
Hôpital Charles LeMoyne
Membre du Bureau

Groupe de concertation sur la politique du médicament

Johanne L. Côté
CLSC Haute-ville

Groupe de travail sur la planification stratégique de la main-d'œuvre infirmière

Marie Valois
OIIQ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – SOGIQUE

Comité aviseur – projet Index patient provincial, dossier patient partageable et requêtes-résultats génériques

Judith Leprohon
Marie Valois
OIIQ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Comité-conseil sur la formation infirmière

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
OIIQ

NOUVEL EXAMEN PROFESSIONNEL

Cadre de référence

Marie Benoît
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Jocelyne Borduas
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Claudette Dulac
Cégep de Limoilou

Louise Dumas
Université du Québec à Hull

Danielle Émond
CHUM – Hôpital Notre-Dame

Marie-Soleil Genest
Institut de cardiologie de Montréal

Maryse Godin
CUSM – Hôpital général de Montréal

Françoise Guay
Service de santé Olstein

Lucie Guyot-Halleux
Vanier College

Andrée Lalonde
L'Hôpital Sainte-Justine
Membre du Bureau

Mario Lepage
Université du Québec à Hull

Christine Mireault
L'Hôpital Sainte-Justine

Hélène Patenaude
Université Laval

Comité d'experts

Joanne Buttery
CUSM – Hôpital général de Montréal

Marie-France Ebacher
Université Laval

Nicole Gravel
Centre hospitalier régional Delanaudière

Myriam Lapointe
Complexe hospitalier de la Sagamie

Louise-Marie Lessard
Cégep de Valleyfield
Attachée de projet à l'OIIQ

Louiselle Rioux
CLSC le Moulin

Groupe de discussion sur la pratique des infirmières débutantes

Isabelle Bergeron
L'Hôpital Sainte-Justine

Annie Blouin
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières

Karine Labarre
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Marie-France Rémillard
Hôpital Charles LeMoyne

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Groupe de travail sur l'utilisation du titre de psychothérapeute

Andrée Duplantie
OIIQ

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC — HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS — L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

Pratique avancée

Jocelyne Legault
Louise Villeneuve
OIIQ

QUÉBEC-TRANSPLANT

Représentante de l'OIIQ au conseil d'administration

Jeanne-Mance Pilon
CHUM – Hôpital Notre-Dame

RÉSEAU DE REVUE DE L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS (RRUM)

Céline Thibault
OIIQ

RÉSEAU QUÉBÉCOIS D'ACTION POUR LA SANTÉ DES FEMMES

Représentante de l'OIIQ

Andrée Duplantie
OIIQ

RÉVISION DU *CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS*

Comité aviseur

Danielle Blondeau
Université Laval

Hélène d'Anjou
OIIQ

Suzanne Durand
Cité de la Santé de Laval

Jacqueline Fortin
Université de Montréal

Georges A. Legault
Université Sherbrooke

Nicole Tremblay
OIIQ

Sylvie Truchon
OIIQ

Groupes de discussion

Lynn Arcouette
Hôpital du Haut-Richelieu

Céline Audette
Cégep de Bois-de-Boulogne

Isabelle Bergeron
L'Hôpital Sainte-Justine

Martine Bérubé
Résidence Gustave Gauvreau

Gisèle Besner
CHUM – Hôpital Saint-Luc

Thérèse Bigras
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Rollande Blanchard
Centre hospitalier Pierre-Janet

Marlène Boily
Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, Pavillon Gatineau

Lise Boisclair
CLSC et CHSLD de la MRC de Lotbinière

Diane Boivin
Hôtel-Dieu de Montmagny

Francine Bolduc
CLSC Arthur-Buies

Pierrette Boucher
Centre hospitalier Beauce-Etchemin

Madeleine Boudreau
Pratique privée

Johanne Brodeur
Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, Pavillon de l'Outaouais

Jill Cady
CUSM — Hôpital général de Montréal

Louise Cantin
Chargée de projet
OIIQ

Jane Chambers
CUSM – Hôpital général de Montréal

Suzanne Chartier
Centre hospitalier Rouyn-Noranda

France Choquette-Tomassini
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Michel Cloutier
Centre Frédérick-George-Hériot

Diane Corbeil
CLSC et CHSLD du Marigot

Jude Costello
Hôpital Shriners pour enfants (Québec) inc.

Pascal Côté
Centre hospitalier La Sarre

Myriam Coulombe
Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, Pavillon Argyll

Renée Dallaire
Cégep Joliette-De Lanaudière

Martin Decoste
L'Hôpital Sainte-Justine

Monique Delorme
Hôpital Charles LeMoyne

Andrée Desbiens
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Céline Deslongchamps
Hôpital Charles LeMoyne

Marie I. Desrosiers
Ministère de la Défense nationale

Louise Doucet
Centre hospitalier Robert-Giffard
Pratique privée

Rodrigueze Drapeau
CLSC Gaston-Lessard

Johanne Dubreuil
CUSE, Site Bowen

Sylvie Dumont
CLSC des Seigneuries

Marguerite Duval
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Johanne Faucher
CUSE, Site Fleurimont

Lise Ferland
Cégep Montmorency

Anne-Marie Fontaine
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Mario Fortier
Hôpital Douglas

Florence Fournier
CHAUQ, D.s.c. de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus

Louise Francœur
Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Pavillon Côte-des-Neiges

Esther Gariépy
CLSC Pierrefonds

Joanne Gauthier
CLSC Ahuntsic

Sylvie Gauthier
Complexe hospitalier de la Sagamie

Francine Gendron-Raymond
Hôpital Charles LeMoyne

Suzanne Guité-Gagnon
Hôpital Charles LeMoyne

Mireille Guyonnet
L'Hôpital Sainte-Justine

Élaine Hamelin
Centre hospitalier Le Gardeur

Nathalie Harrison
Centre hospitalier Jonquière

Nicole Héon
Concept Santé PLM

Danielle Houle
Centre hospitalier régional Baie-Comeau

Claudette Hubert
Hôpital Charles LeMoyne

Solange Julien
CHUQ, Pavillon Saint-François d'Assise

Karine Labarre
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Stéphane Labonne
Centre hospitalier Le Gardeur

Hélène Lacroix
CLSC d'Autray

Ghislaine Laflamme
Pratique privée
Cégep de Bois-de-Boulogne

Odette Lafontaine
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus de Québec

Roland Lajoie
CHSLD le Trifluvien

Lorraine Lamontagne
Centre hospitalier Malartic

Micheline Langlois
Institut de cardiologie de Montréal

Nathalie Laperrière
CLSC St-Louis du Parc

Agathe Laroche
CLSC SOC

Doris Leblanc-Chartier
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières

Christine Lebrun
Centre hospitalier régional Baie-Comeau

Louise Leclerc
Centre hospitalier régional de Sept-Îles

Louise Leduc
Centre hospitalier régional Delanaudière

Michel Lemay
Hôpital Charles LeMoyne

Sylvie Lemieux
CHUM – Hôpital Notre-Dame

Carole Lemire
Cégep Shawinigan

Jocelyne Lincourt
Centre hospitalier régional Delanaudière
Service de soins santé Jocelyne Lincourt

Lynda Lynch
CLSC Pierrefonds

Suzanne McClish
Cégep du Vieux Montréal

Colette Milot
Cégep Édouard-Montpetit

Monique Montreuil
Hôpital Charles LeMoyne

Nicole Normandeau
Les CH et CHSLD de Matane

Lorraine Ostiguy
SRS du Précieux-Sang
Pratique privée

Raymonde Paquet
Université de Montréal

Cindy Patry
CLSC Desjardins

Ginette Pelletier
Hôpital Charles LeMoyne

Louiselle Pelletier
CHAUQ, D.s.c. de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus

Francine Picard
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Monique Pichette
Centre hospitalier régional Delanaudière

Micheline Proulx
CHUM – Hôpital Notre-Dame

Pierre-André Rainville
Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Patricia Robichaud
Hôpital Laval

Sylvie Robichaud
Université de Montréal
Institut de cardiologie de Montréal

Renelle Rouleau
CHUQ, Pavillon Saint-François d'Assise

Micheline Saint-Laurent
CLSC Gaston-Lessard

Chantal Savaria
Hôpital Charles LeMoyne

Marc Savoie
L'Hôpital général juif – Sir Mortimer B. Davis

Diane Sicard
Association des infirmières et infirmiers en soins de pieds du Québec
Centre hospitalier Saint-Michel

Josée-Marie Taillon
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Éliette Théberge-Roy

Marc-André Thériault
CHSLD et CLSC des Basques

Pierrette Tremblay
Centre le Jeannois

Sylvie Truchon
OIIQ

Denise Trudel
Cité de la Santé de Laval

Martine Turcotte
Hôpital Laval

Claire Turmel-Mallette
Conseillères Trudeau & Turmel Inc.

Francine Vaillant
Hôpital Charles LeMoyne

Judy Villemure
Le Foyer de Rimouski inc.

États financiers

au 31 mars 1999

Rapport des vérificateurs 39

États financiers

Produits et charges 40

Évolution des actifs nets 42

Flux de trésorerie 44

Bilan 46

Notes complémentaires 48

Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec au 31 mars 1999 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal
Le 31 mai 1999

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Produits	
Cotisations annuelles des membres	
Revenus de placements	
Participation aux bénéfices du programme	
Autres produits (note 4)	
Charges (note 5)	
Excédent des produits par rapport aux charges avant le poste suivant	
Conversion des systèmes informatiques à l'an 2000	
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Fonds général $	Fonds de bourses et de promotion de la profession $	Fonds de gestion du risque $	Fonds spéciaux (note 3) $	1999 TOTAL $	1998 TOTAL $
				10 377 863	10 649 381
10 377 863				729 674	623 599
377 626	290 546	28 759	32 743	289 653	219 331
		209 053		1 942 192	1 762 738
1 942 192				13 238 782	13 255 049
12 697 681	290 546	237 812	32 743	12 777 629	12 681 105
12 469 358	290 546	3 933	13 792		
				461 153	573 944
228 323	–	233 879	18 951	168 666	29 606
188 866				292 287	544 338
39 457	–	233 879	18 951		

Fonds général $	Fonds de bourses et de promotion de la profession $	Fonds de gestion du risque $	Fonds spéciaux (note 3) $	1999 TOTAL $	1998 TOTAL $
				10 377 863	10 649 381
10 377 863				**729 674**	623 599
377 626	290 546	28 759	32 743	**209 053**	219 331
		209 053		**1 942 192**	1 762 738
1 942 192				**13 258 782**	13 255 049
12 697 681	290 546	237 812	32 743	**12 777 629**	12 681 105
12 469 358	290 546	3 933	13 792		
				481 153	573 944
228 323	–	233 879	18 951	**188 866**	29 606
188 866				**292 287**	544 338
39 457	–	233 879	18 951		

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Solde au début	
Virement interfonds (note 6)	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	
Investissement net en immobilisations	
Solde à la fin	

Solde au début	
Virement interfonds	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	
Investissement net en immobilisations	
Solde à la fin	

[a] Correspond à l'amortissement de l'exercice déduit du gain sur la cession d'immobilisations.

[b] Excédent des produits par rapport aux charges avant amortissement et gain sur la cession d'immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1999

FONDS GÉNÉRAL				Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	TOTAL
Investi en immobilisations	Affecté (réserve pour éventualités)	Non affecté	Total				
$	$	$	$	$	$	$	$
1 569 378	550 000	8 801	2 128 179	4 240 580	870 540	195 278	7 434 577

1998

FONDS GÉNÉRAL				Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	TOTAL
Investis en immobilisations	Affectés (réserve pour éventualités)	Non affectés	Total				
$	$	$	$	$	$	$	$
1 412 364	189 000	195 363	1 796 727	4 221 329	672 389	199 794	6 890 239
	361 000	(361 000)					
(327 620)[a]		659 072[a]	331 452	19 251	198 151	(4 516)	544 338
484 634		(484 634)					
157 014	361 000	(186 562)	331 452	19 251	198 151	(4 516)	544 338
1 569 378	550 000	8 801	2 128 179	4 240 580	870 540	195 278	7 434 577

1999

FONDS GÉNÉRAL				Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	TOTAL
Investi en immobilisations	Affecté (réserve pour éventualités)	Non affecté	Total				
$	$	$	$	$	$	$	$
1 569 378	550 000	8 801	2 128 179	4 240 580	870 540	195 278	7 434 577
	(188 866)	188 866					
(331 034)[a]		370 491[a]	39 457		233 879	18 951	292 287
535 070		(535 070)					
204 036	(188 866)	24 287	39 457	–	233 879	18 951	292 287
1 773 414	361 134	33 088	2 167 636	4 240 580	1 104 419	214 229	7 726 864

1998

FONDS GÉNÉRAL				Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	TOTAL
Investis en immobilisations	Affectés (réserve pour éventualités)	Non affectés	Total				
$	$	$	$	$	$	$	$
1 412 364	189 000	195 363	1 796 727	4 221 329	672 389	199 794	6 890 239
	361 000	(361 000)					
(327 620)[a]		659 072[a]	331 452	19 251	198 151	(4 516)	544 338
484 634		(484 634)					
157 014	361 000	(186 562)	331 452	19 251	198 151	(4 516)	544 338
1 569 378	550 000	8 801	2 128 179	4 240 580	870 540	195 278	7 434 577

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

FONCTIONNEMENT	
Excédent des produits par rapport aux charges	
Éléments hors caisse	
Gain sur la cession d'immobilisations	
Amortissement des immobilisations	
Contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	
Variations d'élérnents du fonds de roulement (note 11)	
Rentrées nettes de fonds	
FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT	
Placements à long terme	
Immobilisations	
Cession d'immobilisations	
Sorties nettes de fonds	
DIMINUTION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES	
Encaisse et placements temporaires au début	
Encaisse et placements temporaires à la fin	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1999 $	1998 $
292 287	544 338
(638)	(10 027)
331 672	337 647
145 569	14 075
105 183	(105 156)
874 073	780 877
(639 849)	(2 377 790)
(541 131)	(498 239)
6 061	13 605
(1 174 919)	(2 862 424)
(300 846)	(2 081 547)
12 798 524	14 880 071
12 497 678	12 798 524

1999 $	1998 $
292 287	544 338
(638)	(10 027)
331 672	337 647
145 569	14 075
105 183	(105 156)
874 073	780 877
(639 849)	(2 377 790)
(541 131)	(498 239)
6 061	13 605
(1 174 919)	(2 862 424)
(300 846)	(2 081 547)
12 798 524	14 880 071
12 497 678	12 798 524

Bilan

au 31 mars 1999

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse

Placements temporaires, au coût (note 7)

Débiteurs et intérêts courus

Créances interfonds

Frais payés d'avance

Placements à long terme (note 8)

Immobilisations (note 9)

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et frais courus

Contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec

Cotisations et produits perçus par anticipation

ACTIFS NETS

Investis en immobilisations

Affectés (origine interne)

Affectés (origine externe)

Non affectés

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds général $	Fonds de bourses et de promotion de la profession $	Fonds de gestion du risque $	Fonds spéciaux (note 3) $	1999 TOTAL $	1998 TOTAL $
550 287	5 748		2 667	558 702	729 741
11 253 816	298 065	387 095		11 938 976	12 068 783
521 981	48 203	217 937	3 578	791 699	749 912
20 785	(28 671)		7 886		
105 599				105 599	120 627
12 452 468	323 345	605 032	14 131	13 394 976	13 669 063
2 465 820	3 940 483	500 000	200 098	7 106 401	6 466 552
1 773 414				1 773 414	1 569 378
16 691 702	4 263 828	1 105 032	214 229	22 274 791	21 704 993
3 296 653	23 248	613		3 320 814	3 396 257
1 098 239				1 098 239	952 670
10 129 174				10 129 174	9 921 489
14 524 066	23 248	613		14 547 927	14 270 416
1 773 414				1 773 414	1 569 378
361 134	[illegible]	1 104 419		[illegible]	5 661 120
			214 229	214 229	195 278
33 [illegible]				[illegible]	8 801
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7 434 577
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	21 704 993

Fonds général $	Fonds de bourses et de promotion de la profession $	Fonds de gestion du risque $	Fonds spéciaux (note 3) $	1999 TOTAL $	1998 TOTAL $
550 287	5 748		2 667	**558 702**	729 741
11 253 816	298 065	387 095		**11 938 976**	12 068 783
521 981	48 203	217 937	3 578	**791 699**	749 912
20 785	(28 671)		7 886		
105 599				**105 599**	120 627
12 452 468	323 345	605 032	14 131	**13 394 976**	13 669 063
2 465 820	3 940 483	500 000	200 098	**7 106 401**	6 466 552
1 773 414				**1 773 414**	1 569 378
16 691 702	4 263 828	1 105 032	214 229	**22 274 791**	21 704 993
3 296 653	23 248	613		**3 320 514**	3 396 257
1 098 239				**1 098 239**	952 670
10 129 174				**10 129 174**	9 921 489
14 524 066	23 248	613	—	**14 547 927**	14 270 416
1 773 414				**1 773 414**	1 569 378
361 134	4 240 580	1 104 419		**5 706 133**	5 661 120
			214 229	**214 229**	195 278
33 088				**33 088**	8 801
2 167 636	4 240 580	1 104 419	214 229	**7 726 864**	7 434 577
16 691 702	4 263 828	1 105 032	214 229	**22 274 791**	21 704 993

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la *Loi des infirmières et infirmiers du Québec* et du *Code des professions*, administre les fonds provenant des membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonds général

Le fonds général regroupe les opérations courantes de fonctionnement.

Fonds de bourses et de promotion de la profession

L'Ordre a créé ce fonds pour financer les bourses d'études accordées par les membres du Bureau aux infirmières et infirmiers qui en font la demande pour des études de premier, de deuxième ou de troisième cycle universitaire, pour promouvoir la profession et financer les demandes d'aide ou de commandite relativement à la formation en soins infirmiers et à la recherche en sciences infirmières.

Fonds de gestion du risque

Ce fonds regroupe les opérations du Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Ce fonds inclut une réserve pour indemnisation de prime afin de garantir la stabilité des montants de primes futures et d'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmier.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués de sommes confiées à l'Ordre par des tierces personnes, dont l'Ordre assume l'administration aux fins désignées par les tierces personnes.

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Immeuble	Linéaire	5 % à 20 %
Mobilier et équipements de bureau	Dégressif et linéaire	20 % à 33 %

Les œuvres d'art incluses dans le mobilier et les équipements de bureau sont comptabilisées à la juste valeur établie au moment de leur donation et ne sont pas amorties.

Cotisations et produits perçus par anticipation

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et pertinentes à l'exercice subséquent sont reportées et montrées au passif à court terme.

3. FONDS SPÉCIAUX

	Fonds de secours E. Frances Upton(a)	Fonds d'éducation M.G. Dolorès Côté	Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	1999 TOTAL	1998 TOTAL
	$	$	$	$	$
Produits, charges et actifs nets					
Produits	27 710	3 361	1 672	**32 743**	6 826
Charges	9 120	3 000	1 672	**13 792**	11 342
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	18 590	361	–	**18 951**	(4 516)
Actifs nets affectés au début	95 440	69 838	30 000	**195 278**	199 794
Actifs nets affectés à la fin	114 030	70 199	30 000	**214 229**	195 278
Bilan					
Actif					
Encaisse	2 517	90	60	**2 667**	1
Placements temporaires (note 7)					205 523
Somme à recevoir du (somme due au) fonds général	12 337	(3 000)	(1 451)	**7 886**	(10 349)
Intérêts courus	1 491	696	1 391	**3 578**	103
Placements à long terme (note 8)	97 685	72 413	30 000	**200 098**	
	114 030	70 199	30 000	**214 229**	195 278

(a) Les produits du Fonds de secours E. Frances-Upton comprennent des encaissements de prêts pour 21 457 $ en 1999.

4. AUTRES PRODUITS

	1999	1998
	$	$
Fonds général		
Direction de l'admission à la profession	**723 542**	694 562
Direction des communications	**964 929**	887 742
Direction des services administratifs	**86 433**	55 458
Autres produits	**167 288**	124 976
	1 942 192	1 762 738

5. CHARGES

	1999	1998
	$	$
Fonds général		
Quote-part versée aux sections	**974 186**	1 010 761
Administration générale	**875 128**	963 092
Comités statutaires	**276 997**	287 890
Direction des services juridiques	**502 058**	518 661
Direction de la planification	**763 565**	805 975
Direction de l'admission à la profession	**1 298 811**	1 261 239
Bureau du syndic	**835 100**	837 561
Direction de la qualité de l'exercice	**1 260 819**	1 320 889
Direction des services administratifs	**2 829 669**	2 831 160
Direction des communications	**685 202**	625 371
Édition et documentation	**1 234 470**	1 323 907
Assemblée générale annuelle	**536 029**	562 086
Projets spéciaux	**397 324**	
	12 469 358	12 348 592
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Frais du Comité de placements	**1 736**	1 074
Don à la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec	**70 248**	18 000
Subventions et bourses d'études	**218 562**	257 379
	290 546	276 453
Fonds de gestion du risque		
Frais d'administration	**3 933**	16 883
Programmes de prévention		27 835
	3 933	44 718

6. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 188 866 $ a été libéré afin de pourvoir aux charges liées à la conversion des systèmes informatiques à l'an 2000.

7. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	1999 $	1998 $
Fonds général		
Billets escomptés, 5,15 %	**102 527**	633 010
Papier commercial, 4,9 % à 5,06 %	**2 461 948**	2 287 301
Acceptations bancaires, 4,5 % à 4,97 %	**3 788 740**	3 280 872
Dépôts à terme, 4,94 % à 5,4 %	**3 225 903**	4 042 715
Coupons détachés des obligations, 5,05 %	**292 079**	398 978
Obligations, 5 % à 5,15 %	**1 382 619**	1 037 643
	11 253 816	11 680 519
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Acceptations bancaires, 4,65 % à 4,81 %	**298 065**	–
Fonds de gestion du risque		
Dépôt à terme, à vue, au taux des obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 %	**387 095**	182 741
Fonds spéciaux		
Dépôt à terme, 4,55 %	–	205 523

Les placements temporaires échoient à différentes dates d'avril 1999 à mars 2000.

Au 31 mars 1999, la valeur marchande est de 11 274 586 $ et a été établie selon le dernier cours acheteur.

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	1999 $	1998 $
Fonds général		
Coupons détachés des obligations, 5,25 % à 5,38 %, échéant à différentes dates à compter d'août 2000 jusqu'à juin 2023	**64 679**	65 633
Obligations, 3,75 % à 8,5 %, échéant à différentes dates à compter d'août 2000 jusqu'à juin 2023	**1 354 895**	1 056 674
Actions, au coût	**1 046 246**	707 369
	2 465 820	1 829 676
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Bons du Trésor, 4 %		150 768
Obligations, 5,13 % à 9 %, échéant à différentes dates à compter de septembre 2000 jusqu'en octobre 2009	**3 284 991**	3 018 589
Actions, au coût	**655 492**	967 519
	3 940 483	4 136 876

Au 31 mars 1999, la valeur marchande est de 2 630 607 $ (1 981 084 $ en 1998) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

Au 31 mars 1999, la valeur marchande est de 4 150 329 $ (4 509 896 $ en 1998) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

8. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	1999 $	1998 $
Fonds de gestion du risque		
Dépôt à terme, à demande, au taux des obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 %	**500 000**	500 000

Le dépôt à terme est affecté à la garantie du paiement des indemnisations et des fluctuations de prime du Programme de l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Fonds spéciaux		
Obligations, 5,1 % à 6 %, échéant à différentes dates à compter de juin 1999 jusqu'à juin 2030	**140 000**	
Actions, au coût	**60 098**	
	200 098	–

Au 31 mars 1999, la valeur marchande est de 189 057 $ et a été établie selon le dernier cours acheteur.

9. IMMOBILISATIONS

			1999
	Coût $	Amortissement cumulé $	Coût non amorti $
Terrain	**241 260**		**241 260**
Immeuble	**2 821 183**	**2 011 620**	**809 563**
Mobilier et équipements de bureau	**2 097 723**	**1 375 132**	**722 591**
	5 160 166	**3 386 752**	**1 773 414**

			1998
	Coût $	Amortissement cumulé $	Coût non amorti $
Terrain	241 260		241 260
Immeuble	2 682 593	1 870 059	812 534
Mobilier et équipements de bureau	1 829 403	1 313 819	515 584
	4 753 256	3 183 878	1 569 378

10. CRÉDIT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant autorisé de 500 000 $ au taux préférentiel de l'institution financière, échéant en juillet 1999. Au 31 mars 1999, le crédit bancaire n'est pas utilisé.

11. VARIATIONS D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

	1999	1998
	$	$
Diminution (augmentation) des débiteurs et intérêts courus	**(41 787)**	104 177
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	**15 028**	(12 483)
Diminution des comptes fournisseurs et frais courus	**(75 743)**	(23 348)
Augmentation (diminution) des cotisations et produits perçus par anticipation	**207 685**	(173 502)
	105 183	(105 156)

12. RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées après une année de service. Selon l'évaluation actuarielle, en date du 1er janvier 1997, l'actif de la caisse s'établissait à 10 138 522 $ et la valeur actualisée des prestations de retraite constituées était de 9 048 492 $.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, la charge de retraite s'élève à 143 071 $ (224 632 $ en 1998).

L'Ordre a bénéficié d'un congé de cotisation pour l'année civile 1998.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

14. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore, avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes, qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'Ordre, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Statistiques

IMMATRICULATION

Au cours de l'année, 2 482 certificats d'immatriculation ont été délivrés à des étudiantes inscrites en soins infirmiers et en sciences infirmières. Au 31 mars 1999, 6 714 certificats étaient en vigueur **(tableau 1)**. Au cours de la période, 3 496 certificats ont été invalidés, parce que les étudiantes avaient terminé leurs études ou qu'elles les avaient abandonnées ; sept certificats ont été révoqués.

CERTIFICATS D'IMMATRICULATION — 1

En vigueur au 1er avril 1998	7 735
Délivrés au cours de l'année	2 482
Invalidés — fin ou abandon des études	(3 496)
Révoqués	(7)
En vigueur au 31 mars 1999	6 714

PERMIS

Au 1er avril 1998, l'OIIQ comptait 108 208 permis en vigueur **(tableau 2)**. Au cours de l'année, 1 956 permis ont été délivrés, et aucun n'a été révoqué.

Au 31 mars 1999, 110 085 permis étaient en vigueur, incluant 26 permis temporaires valides pour un an et 33 permis liés à l'application de l'article 97 de la *Charte de la langue française* et du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française.*

PERMIS EN VIGUEUR — 2

En vigueur au 1er avril 1998	108 208
Délivrés au cours de l'année	1 956
Révoqué	0
Temporaires échus en cours d'année	(24)
Invalidés pour cause de décès	(55)
En vigueur au 31 mars 1999	110 085

MEMBRES

Au 31 mars 1999, 66 351 membres (60 592 infirmières et 5 759 infirmiers) étaient inscrits au tableau, ce qui constitue une baisse de 1 195 membres par rapport à l'année précédente **(tableau 3)**.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU, AU 31 MARS 1999 — 3
Répartition régionale

Ordre régional	Nombre	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	1 433	2,16
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 301	4,97
Chaudière–Appalaches	3 840	5,79
Côte-Nord	967	1,46
Estrie	2 821	4,25
Laurentides/Lanaudière	7 099	10,70
Mauricie–Bois-Francs	4 108	6,19
Montérégie	11 930	17,98
Montréal/Laval	17 474	26,34
Outaouais	2 273	3,42
Québec	7 698	11,60
Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec	3 004	4,53
TOTAL (AU QUÉBEC)	**65 948**	**99,39**
Au Canada (hors du Québec)	220	0,33
Hors du Canada	183	0,28
TOTAL (HORS DU QUÉBEC)	**403**	**0,61**
TOTAL GÉNÉRAL	**66 351**	**100,00**

Activités de formation, colloques et congrès

Au cours de l'exercice 1998-1999, l'OIIQ a organisé plusieurs activités, auxquelles ont participé de nombreuses infirmières **(tableau I)**. Ces activités visaient, notamment, à favoriser la formation continue des membres, à les tenir au courant d'expériences novatrices en matière de pratique professionnelle, à mettre en valeur la contribution spécifique des infirmières et à les préparer aux défis que soulèvent la réforme du système de santé et ses grands bouleversements.

ACTIVITÉS DE FORMATION, COLLOQUES ET CONGRÈS

Événements	Date	Nombre de participants	
IVe Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (CII)			**692**
Québec	20 avril 1998	262	
Montréal	22 avril 1998	430	
Colloque régional des CII (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)	8 octobre 1998		**80**
Les perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière en vue d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exercice et de l'utilisation d'indicateurs de résultats/client			**337**
• *Projet Agents multiplicateurs* (12 ateliers s'adressant aux membres des CECII)			**248**
Abitibi–Témiscamingue	27 et 28 octobre 1998	20	
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15 et 16 mars 1999	22	
	18 et 19 mars 1999	21	
Côte-Nord	19 et 20 novembre 1998	21	
Estrie	8 et 9 février 1999	22	
Laurentides/Lanaudière	23 et 24 novembre 1998	21	
Mauricie–Bois-Francs	9 et 10 mars 1999	13	
Montérégie	21 et 22 janvier 1999	21	
Montréal/Laval	28 et 29 janvier 1999	22	
	4 et 5 février 1999	22	
	4 et 5 mars 1999	21	
Québec	18 et 19 mars 1999	22	
• *Séances d'information* (2 séances s'adressant aux DSI et RSI)			**89**
	26 mars 1999	35	
	30 mars 1999	54	
Pré-congrès et Congrès de l'OIIQ	1, 2 et 3 novembre 1998		**1 612**
• *Ateliers de formation*	1 et 3 novembre 1998	221	
Examen physique			
Gériatrie			
Internet			
Nouvelles technologies de l'information			
Qualité des soins			
Santé mentale/suicide			
Programme de tutorat en VIH/sida en partenariat avec le Centre québécois de coordination sur le sida, l'Association des infirmières et infirmiers en sidologie et Santé Canada	3 novembre 1998		**33**
Session de formation au nouvel examen professionnel (12 sessions s'adressant aux enseignantes et aux professeures)			**339**
Hull	5 février 1999	21	
Laval	4 mars 1999	31	
Lévis	14 janvier 1999	33	
Longueuil	12 janvier 1999	28	
Montréal	11 janvier 1999	32	
	12 mars 1999	37	
Montréal (en anglais)	9 février 1999	19	
	5 mars 1999	20	
Saint-Jérôme	8 février 1999	30	
Shawinigan	13 janvier 1999	32	
Sherbrooke	26 février 1999	25	
Sorel	12 février 1999	31	

Publications 1998-1999

AVIS, MÉMOIRES, RAPPORTS ET PRISES DE POSITION

L'accès aux seringues pour les toxicomanes — Une priorité de santé publique, prise de position, février 1999, 8 p.

Allaitement maternel, prise de position, février 1999, 6 p.

Le cas des enfants maltraités de Beaumont, avis adressé aux DSI, RSI, présidentes de CII, Direction de la qualité de l'exercice, janvier 1999, 6 p.

Le cas des enfants maltraités de Beaumont, avis adressé aux responsables de formation, Direction de la qualité de l'exercice, janvier 1999, 2 p.

Les possibilités de cohabitation structurelle avec les sages-femmes, prise de position, juin 1998, 10 p.

La qualité des soins infirmiers à l'urgence, Direction de la qualité de l'exercice, juillet 1998, 2 p.

La qualité des soins infirmiers aux personnes âgées, Direction de la qualité de l'exercice, janvier 1999, 2 p.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Évolution des effectifs de la profession infirmière à court et moyen termes au Québec — Étude exploratoire, M. Valois, Direction générale, janvier 1999, 47 p.

Formation infirmière — Étude comparative des programmes de formation au Canada et en France, octobre 1998, 4 p.

Infirmières et technologues en radiologie dans le secteur de l'hémodynamique, M. Gobeil et L. Bergevin, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Ordre des technologues en radiologie du Québec, 1998, 32 p.

Lignes directrices pour l'intégration des infirmières à la pratique, J. Leprohon, Direction de la qualité de l'exercice, février 1999, 12 p.

MATÉRIEL PROMOTIONNEL

L'infirmière : Consultez-la/Ask a Nurse - La semaine de l'infirmière du 10 au 16 mai 1998, affiche

L'infirmière virtuelle en téléconsultation, signet.

PÉRIODIQUES

CII à l'écoute, bulletin d'information des conseils des infirmières et infirmiers (vol. 2, nos 8 à 10 ; vol. 3, nos 1 à 7)

L'infirmière du Québec, revue officielle (vol. 5, nos 5 et 6 ; vol. 6, nos 1 à 4)

Le Journal/The Journal, supplément à *L'infirmière du Québec* (vol. 5, no 5 ; vol. 6, nos 1 à 4)

Rapport annuel 1997-1998, 63 p.
Annual Report 1997-1998, 75 p.

Répertoire 1998-1999 — Associations et regroupements d'infirmières et infirmiers au Québec, Direction des communications, octobre 1998, 12 p.

Le Scribe, bulletin d'information pour les infirmières enseignantes (vol. 1, no 1)

Statistiques relatives aux infirmières et infirmiers inscrits au tableau au 31 mars 1998, J. Francœur, Direction de l'admission à la profession, 18 p.

SITES WEB

L'infirmière virtuelle en téléconsultation [En ligne], 25 mai 1998 [http://www.infirmiere.net], premier volet du site sur les chirurgies d'un jour et de court séjour.

Place de la santé [En ligne], 1er mars 1999 [http://www.infirmiere.net/place], chroniques mensuelles portant sur divers thèmes.

Comité jeunesse [En ligne], 2 novembre 1998 [http://www.oiiq.org/jeunesse], renseignements variés sur les préoccupations des jeunes infirmières et infirmiers du Québec.

Service de l'édition
Direction des communications, OIIQ

Bronx communications inc.

Bernard Préfontaine
Materra photographe

Centre de documentation
Ordre des infirmières et infirmiers
du Québec
4200, boulevard Dorchester Ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4
Téléphone : (514) 935-2501
ou 1 800 363-6048
Télécopieur : (514) 935-5273
cdoc@oiiq.org
www.oiiq.org

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 1999
4e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1181-8417

Note
Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ, le féminin est utilisé sans préjudice et seulement pour alléger la présentation.

This report is available in English.

Le personnel du siège social au 31 mars 1999

PRÉSIDENCE

Secrétaire administrative
Suzanne Groulx

DIRECTION GÉNÉRALE

Directrice générale et secrétaire
Hélène Rajotte

Adjointe à la directrice générale
Marie Valois

Chargée de projet – Examen professionnel
Danielle Bellemare

Attachée de projet – Développement de l'examen professionnel
Louise-Marie Lessard

Secrétaire administrative
Ginette Quirion

Attaché d'administration
Daniel Marleau

Service des archives

Archiviste
Danielle St-Hilaire

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Directrice
Suzanne Bélanger

Responsable des relations avec les médias et directrice du *Journal*
Sylvie Vallières

Secrétaire administrative
Diane Ladouceur

Centre de documentation

Chef du service
Maryse Dumas

Bibliotechniciennes
Diane Gendron
Lucie Ménard

Préposée aux achats et à la comptabilité
Sylvie Roy-Eychene

Service de l'édition

Chef du service et rédactrice en chef
Diane Iezzi

Réviseure
Françoise Turcotte Saint-Pierre

Technicienne à la rédaction
Marlène Lavoie

Service de gestion d'événements

Chef du service
Linda Plamondon

Secrétaire-relationniste
Manon Arbour

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

Adjointe à la présidente
Ginette Thériault

Conseillères
Andrée Duplantie
Louise Lanctôt
Carole Mercier
Jocelyne Poirier
Hélène Salette
Louise Villeneuve

Chargées de projet
Louise Cantin
Marie-Claudine De Pairon

Bibliothécaire de référence
Pascale Barcelo

Secrétaire de direction
Manon Corbeil

Secrétaires
Francine Caron
Carole Lambert
Louise Michaud

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

Directrice et avocate-conseil
Claudette Ménard

Avocat(e)s
Hélène d'Anjou
Jean Lapointe

Infirmière-enquêteure et avocate
Yanick Augustin

Responsable du greffe, secrétaire du Comité de discipline/Comité de révision
Sonia Amziane

Secrétaire administrative
Danièle Potvin

Technicienne juridique
Louise Papineau

DIRECTION DE L'ADMISSION À LA PROFESSION

Secrétaire adjointe
Pierrette Lange-Sondack

Secrétaire de direction
Danielle B. Gagné

Service de la gestion des stages et de l'admission par équivalence

Conseillère
Raymonde Drouin

Secrétaires et responsables des dossiers
Suzanne Boulay
Huguette Rémillard

Service aux étudiantes

Coordonnatrice
Suzanne Ladouceur

Responsable des dossiers
Christine Marcotte

Agentes de bureau
Ginette Tessier
Lola Vigneau

Service de l'inscription des membres

Coordonnatrice
Johanne Francœur

Responsable à la vérification
Claudie Vial

Opératrice en informatique
Nicole Bourassa

Préposée aux dossiers (vérification)
Ginette Pelletier

Préposée aux dossiers
Joan Baril

Secrétaire
Chantal Godbout

DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

Syndic
Sylvie Truchon

Syndics adjointes
Carole Aubry
Gisèle Besner
Ginette Fortin
Isabel Roussin-Collin
Nicole Tremblay

Secrétaire de direction
Andrée Mandanice

Secrétaires
Liette Beaucage
Nicole Joyal

DIRECTION DE LA QUALITÉ DE L'EXERCICE

Directrice
Judith Leprohon

Directrice adjointe
Marjolaine Gobeil

Conseillère-chercheure
Hélène Lévesque-Barbès

Conseillères-enquêteures
Denise Durivage
Gisèle Gagnon
Marie Hénault
Thérèse Joly
Ginette Lavallière
Jocelyne Legault
Diane Racette
Céline Thibault
Suzanne Vanier

Secrétaire de direction
Lorraine Dionne

Secrétaires
Céline Bédard-Montbleau
Thérèse Brouillette
Renée Ouimet
Danielle Primeau

Opératrice au traitement de textes
Nicole Audet

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Directeur
Michel Jean

Secrétaire administrative
Lise Foucreau

Accueil/Télécommunications

Technicienne en téléphonie
Martine Wérotte

Standardiste-réceptionniste et préposée à l'accueil
Suzanne Tropper

Service des ressources financières

Chef du service
Jean-Pierre Bertrand

Assistante-comptable
Renée Turgeon

Coordonnatrice de la paie et des comptes à recevoir
Lise Després

Analyste financière
Johanne Lamarche

Préposée aux achats et à la comptabilité
Madeleine Demers

Responsables des comptes à payer
Jeanne d'Arc Guay
Chantal Bossé

Service des ressources humaines

Conseillère en personnel
France Beauséjour

Technicienne en ressources humaines
Carmen Pépin

Service des ressources informationnelles

Chef du service
Kim-Dinh Huynh

Analyste principale
Marie-France Paquet

Analyste-programmeur
Sébastien Gaboury

Programmeure-analyste
Hermione Rancy

Administrateur de réseau
Michel Lafleur

Technicien en informatique
John Ruffolo

Consultant
Michel Loranger

Techniciennes en bureautique
France Perron
Nancy Ruest

Opératrice en informatique
Lise Hamel

Service des ressources matérielles

Chef du service
Ginette Daoust

Ouvrier d'entretien spécialisé
Michel Aumont

Préposés à l'entretien ménager
Thérèse Beauchamp
Cynthia Douglas
Salvatore Marandola

Courrier/Reprographie

Responsable
Diane Allard

Préposée
Françoise Huot